



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(74<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 20 novembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENTE DE M. LOUIS MERMAZ

#### 1. Questions au Gouvernement (p. 4540).

PROJET DE TÉLÉVISION RIVÉE  
AVEC UNE SOCIÉTÉ ITALIENNE (p. 4540)

MM. Hermier, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

PROJET DE LOI RELATIF A LA FLEXIBILITÉ  
DE L'EMPLOI (p. 4541)

MM. Ducloné, Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

TÉLÉVISION PRIVÉE (p. 4542)

MM. Péricard, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

INDEMNISATION DES AGRICULTEURS  
VICTIMES DE LA SÈCHERESSE (p. 4544)

MM. Jacques Godfrain, Fabius, Premier ministre ; Péricard, Hermier.

ATTITUDE DE LA LIBYE A L'ÉGARD DES PROBLÈMES  
DE NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 4547)

MM. Debré, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

COLOMBIE (p. 4547)

Mme Sicard, M. Dumas, ministre des relations extérieures.

RENCONTRE REAGAN - GORBATCHEV (p. 4548)

MM. Estier, Dumas, ministre des relations extérieures.

TEXTILE ET C.E.E. (p. 4548)

MM. Pierret, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

CHAÎNE CULTURELLE (p. 4549)

Mme Osselin, M. Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

CROISIÈRE LIBÉRALE (p. 4549)

MM. Gérard Gouzes, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Gaudin.

DÉMÉNAGEMENT DU MINISTRE DES FINANCES (p. 4550)

MM. Clément, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

SITUATION DES RADIOS LIBRES,  
NOTAMMENT DANS LA MANCHE (p. 551)

MM. Daillet, Fillioud, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

CONDAMNATION DE LA FRANCE PAR LA COMMUNAUTÉ  
EUROPÉENNE POUR LES AIDES AU MARCHÉ DU  
POISSON (p. 4553)

MM. Kerguéris, Lengagne, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer.

*Suspension et reprise de la séance (p. 4554)*

### PRÉSIDENTE DE M. GUY DUCOLOPIÉ

#### 2. Fonds spécial de grands travaux. - Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 4554).

M. Béche, rapporteur de la commission des finances.

M. Métais, rapporteur pour avis de la commission de la production.

M. Josselin, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports.

Discussion générale :

MM. Pierre Bernard,  
Weisenhorn,  
Porelli.

Clôture de la discussion générale.

M. le secrétaire d'Etat.

Passage à la discussion de l'article unique.

Article unique (p. 4561)

Explication de vote : M. Zeller.

Adoption de l'article unique.

3. **Dotation globale d'équipement.** - Discussion d'un projet de loi rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence (p. 4561).

M. Labazée, rapporteur de la commission des lois.

Mme Osselin, rapporteur pour avis de la commission des finances.

Discussion générale :

MM. Frelaut,  
Soisson, Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation,  
Foyer.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. **Ordre du jour** (p. 4567).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRESIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe communiste.

PROJET DE TELEVISION PRIVEE AVEC UNE SOCIETE ITALIENNE

**M. le président.** La parole est à M. Hermier.

**M. Guy Hermier.** Monsieur le Premier ministre, votre gouvernement vient de décider la création d'une chaîne privée de télévision (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) associant les affairistes Jérôme Seydoux et Silvio Berlusconi, le fossoyeur de l'audiovisuel italien, tous deux proches du parti socialiste.

**Plusieurs députés du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.** Ah !

**M. Guy Hermier.** Cette décision est, à tous égards, indigne, et grave d'immenses dangers pour l'avenir. Elle est politiquement indigne. Vous osez en effet à son propos, monsieur le Premier ministre, parler de liberté. Mais, en vérité, tout le monde le reconnaît, vous utilisez les moyens de l'Etat pour donner une chaîne de télévision au parti socialiste, et cela en accord réel avec la droite (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*)...

**M. Jacques Godfrain.** Ah ! non ! Sûrement pas !

**M. Guy Hermier.** ... qui espère bien, mais oui, messieurs de la droite ! avoir la sienne, ou les siennes, après mars 1986.

Où est la liberté dans ces tripatouillages qui faisaient dire ce matin à un metteur en scène de cinéma bien connu que cela équivalait à mettre au ministère de la justice feu le truand marseillais, Mémé Guérini ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*.)

Depuis cinq ans, contrairement à tous les engagements de François Mitterrand, vous avez établi la censure à la télévision nationale, notamment contre les communistes. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Vous voulez aller aujourd'hui plus loin en portant un coup sans précédent au pluralisme, à la démocratie, à la liberté.

**M. Jacques Godfrain.** Vous vous y connaissez !

**M. Guy Hermier.** De plus, cette décision aurait des conséquences incalculables pour l'avenir. Silvio Berlusconi, appelé M. Télévision - Coca-Cola par un de vos ministres, en 1981, il est vrai, c'est celui qui a démolé la création audiovisuelle italienne, saccagé le cinéma italien...

**M. Daniel Goulet.** Encore !

**M. Guy Hermier.** ... inondé le marché de séries américaines au rabais...

**M. Daniel Goulet.** Encore !

**M. Guy Hermier.** ... introduit à doses massives la publicité selon les méthodes américaines. Les mêmes causes ayant les mêmes effets, c'est le service public de télévision, dont la

renovation et la promotion permettraient de répondre aux besoins et aux possibilités des technologies modernes, c'est le développement du câble, c'est le pluralisme et la diversité, c'est la création nationale et la culture française qui sont, à terme, menacés de mort.

Monsieur le Premier ministre, je vous demande solennellement, au nom de mon groupe, d'annuler ce projet et d'engager, notamment devant la représentation nationale, un débat sur l'avenir de la communication audiovisuelle.

**M. Gabriel Kaspereit.** Ils sont très bien, ces gens-là !

**M. Guy Hermier.** Ce serait, en effet, un véritable coup de force contre la démocratie si les intérêts partisans du parti socialiste, les combinaisons politiciennes avec la droite, la soumission aux appétits du profit des multinationales et aux intérêts étrangers l'emportaient lorsqu'il s'agit d'une question aussi décisive pour la liberté, l'identité culturelle française et l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

**M. Jacques Godfrain.** Applaudissez-le, messieurs les socialistes, il va en avoir besoin !

**M. Robert-André Vivien.** Le parrain va parler au nom des maffiosi !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Hermier, on peut être pour ou contre les télévisions privées. J'ai bien compris que vous étiez contre !

**M. Guy Ducoloné.** Il y a longtemps !

**M. Gabriel Kaspereit.** Cela n'a rien à voir !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Votre groupe a d'ailleurs voté, il y a quelques jours, contre le projet de loi que je présentais au nom du Gouvernement permettant la création en France de télévisions privées locales. De même que vous aviez déjà voté il y a longtemps contre l'ouverture et la libération de la communication audiovisuelle dans notre pays. C'est votre droit. Le Gouvernement, lui, est pour l'ouverture d'un secteur privé de télévision au niveau national et au niveau local.

**M. Jean-Marie Daillet.** Non : pour la fermeture.

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Nous considérons, en effet - mais on peut être d'un avis contraire, et c'est votre cas -, que, après tout, les Français ont bien le droit d'accéder à une cinquième source d'images.

**M. Daniel Goulet.** Vous n'êtes pas tous les Français !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Une cinquième chaîne de télévision nous paraît être un élargissement aujourd'hui permis par les données technologiques, un élargissement du choix qui correspond à un espace supplémentaire de liberté accessible à chacun de nos concitoyens.

Vous avez l'air de penser que cette cinquième chaîne de télévision naissante pourrait n'être pas conforme à vos vœux ou à votre conception éthique ou philosophique.

**M. Guy Ducoloné.** Mais conforme aux vôtres !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Très bien ! Dans ce cas, il y aura toujours pour les Français les trois chaînes publiques de télévision et, sur le plan international, on s'accorde à reconnaître que, de cette manière, la France bénéficie d'une des meilleures télévisions du monde. (*Exclamations sur les bancs des communistes.*) Au nom de quoi serait-on contre une possibilité supplémentaire de choix et de liberté ?

**M. Robert Montdargent.** Dites-le aux réalisateurs !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, nous avons pris toutes les précautions de nature à assurer, je reprends les préoccupations que vous avez exprimées, l'identité nationale, la protection de notre patrimoine culturel, la protection et le développement de notre industrie du cinéma, de notre industrie de la création, notamment audiovisuelle.

**M. Guy Ducloné.** Dites-le aux créateurs !

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** C'est faux !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Dans la convention de concession de service public telle qu'elle a été passée, et dans les clauses du cahier des charges qui l'accompagne, l'ensemble des dispositions répondant au souci que vous avez exprimé sont incluses. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une société de droit français dont la majorité du capital, 60 p. 100, sera détenue par des actionnaires français, étant entendu que cette part du capital pourra être élargie dans les jours qui viennent à d'autres participations et notamment, si elle le désire, à des participations de représentants de la presse française. Société de droit français, société française, majorité de capitaux français, holding constitué avec l'ensemble des actionnaires français pour assumer la direction et la responsabilité opérationnelle de cette entreprise...

**M. Parfait Jena.** Et le président sera Fillioud !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... un président de conseil d'administration français...

**M. Guy Hermier.** Et des images américaines !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... qui sera M. Jérôme Seydoux, dont personne ne peut contester qu'il est à la fois un chef d'entreprise qui a, au fil du temps, fait la preuve de ses capacités...

**M. Guy Hermier.** Au parti socialiste !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... à diriger des entreprises industrielles ou financières, et qui, par ailleurs, est attaché...

**M. Guy Hermier.** Au parti socialiste !

**M. Jacques Baumel.** Eh oui !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... à un certain nombre de valeurs, notamment culturelles, qui sont inséparables d'une entreprise de communication.

Société de droit français, société à majorité de capitaux français, président du conseil d'administration français, directeur général de nationalité française...

**M. Guy Hermier.** Et des images américaines et socialistes !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... obligations acceptées par le concessionnaire,...

**M. Guy Hermier.** Télévision socialiste et américaine !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... voilà ce que sera cette cinquième chaîne que, croyez-moi, quoi qu'on en dise, et quelque vocifération qu'on entende, les Français attendent, et ils seront contents d'appuyer sur cet autre bouton de leur récepteur pour avoir un choix élargi. (Très bien ! sur plusieurs bancs socialistes.)

**M. Marc Leurlol.** Elargi à une télévision « macaroni ».

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Cette chaîne sera astreinte - obligation acceptée par les concessionnaires - à diffuser 50 p. 100 de programmes d'origine française. C'est là une obligation qui ne figure même pas dans le cahier des charges des chaînes de télévision publiques.

Les concessionnaires acceptent également de consacrer au moins la moitié de leurs dépenses de programme au financement de productions françaises.

**M. Marc Leurlol.** Exactement ! Ce sera une chaîne à moitié française !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Voilà, monsieur Hermier, la réalité des décisions prises par le Gouvernement en application de la loi de 1982. Je comprends très bien, car c'est conforme à votre idéologie, que vous ne soyez pas en faveur de l'ouverture d'un secteur privé. Le Gouverne-

ment considère pour sa part qu'il en résultera une liberté élargie, agrandie. La concurrence entre un service public maintenu et renforcé et un secteur privé permettra en effet à chaque Français et à chaque Française d'avoir le choix entre cinq ou six chaînes de télévision...

**M. Paul Balmigère.** Cela suffit ! Taisez-vous ! On a assez entendu la droite !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... et de savoir que les images qui lui sont proposées proviennent de différentes initiatives, publiques ou privées. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Interruptions sur les bancs des communistes.)

**M. René André.** C'est de l'illusionnisme !

#### PROJET DE LOI RELATIF A LA FLEXIBILITE DE L'EMPLOI

**M. le président.** La parole est à M. Ducloné.

**M. Guy Ducloné.** Quelle fringale vous avez, monsieur le Premier ministre ! Guy Hermier vient à peine d'exposer les objectifs du parti socialiste en matière de télévision que M. Fillioud parle déjà d'une sixième chaîne ! Tandis que ce matin, le conseil des ministres a, par ailleurs, entériné un projet inadmissible pour les travailleurs.

Outre la mise en cause de l'organisation de leur vie personnelle, la flexibilité proposée va engendrer une désorganisation de la vie familiale, des pertes importantes de salaire et de nouvelles formes d'extension du chômage total et partiel.

Des garanties élémentaires chèrement acquises, individuelles et collectives, essentielles pour la classe ouvrière de notre pays pourraient disparaître.

Quel formidable recul social ! Un dirigeant syndical aurait indiqué il y a quelques jours que refuser ce projet « serait un comportement de droite ». Mais c'est la droite qui se réjouit !

Comment accepter la possibilité d'allonger la semaine de travail ? Comment accepter de ne plus payer les heures supplémentaires et de les transformer en congés obligatoires non rémunérés ?

Vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement avait « tranché dans le sens de l'intérêt général ». A trancher dans le code du travail et dans les acquis des travailleurs, on tranche en faveur du grand patronat, même s'il fait la fine bouche aujourd'hui.

Comme cela a été dit, ce texte « légaliserait l'illégalité ».

Au moment où la répression patronale est de plus en plus dure pour tenter de faire baisser les bras aux travailleurs et de leur faire accepter la crise, c'est là un nouveau relais à la politique d'austérité et de mise en cause des droits acquis par les luttes ouvrières.

Les traditions de la gauche, monsieur le Premier ministre, ont toujours été pour que chaque avancée industrielle, chaque découverte technique soit accompagnée d'une avancée sociale. C'est le patronat qui a toujours cherché à utiliser les progrès de la société contre les travailleurs, pour les exploiter davantage.

Ne mettez pas le terme de modernisation à toutes les mauvaises sautes. Joignez-le à son accompagnement naturel : le progrès au service des hommes.

C'est ce que propose le parti communiste français.

Au nom du groupe communiste, je vous demande d'abandonner votre projet, mais je vous indique que, de toute façon, les communistes seront aux côtés des travailleurs dans leur lutte. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

**M. Michel Delebarre, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Monsieur le président Ducloné, favoriser l'emploi par la négociation collective sur l'aménagement du travail, tel est très exactement l'objet du projet de loi arrêté ce matin par le conseil des ministres.

En clair, cela signifie que toute modulation des horaires souhaitée par une entreprise pour répondre à des besoins de variation d'activité ou souhaitée par les travailleurs pour des raisons liées à la volonté de mieux maîtriser leur temps de travail devra s'effectuer dans le cadre d'un accord négocié au préalable au niveau de la branche professionnelle concernée, métallurgie, textile, chimie ou autre. Rien ne sera possible

sans négociation et accord des partenaires sociaux au niveau des branches professionnelles. (*Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

La volonté du Gouvernement est d'éviter le développement d'une déréglementation généralisée qui, en matière d'aménagement du travail, verrait une succession d'accords passés entreprise par entreprise transformer le code du travail en une gigantesque mosaïque dont les travailleurs seraient les premiers perdants.

**M. Guy Ducloné.** C'est ce que vous faites !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** Si ce que l'on appelle la modulation du temps de travail peut permettre à une entreprise de faire face à des variations d'activité d'une semaine à l'autre, l'accord négocié au niveau de chaque branche professionnelle qu'impose le projet de loi permettra d'éviter aux salariés une partie des conséquences négatives de ces changements d'activité.

Concrètement, ces accords de branche pourraient prévoir que les salariés travaillant entre trente-sept et quarante et une heures par semaine seraient constamment payés trente-neuf heures pendant toutes les semaines de l'année. Entre trente-neuf et quarante et une heures, ils ne percevraient plus de majoration pour heures supplémentaires. Par contre, entre trente-neuf et trente-sept heures, ils ne tomberaient plus dans le chômage partiel, avec la forte baisse de salaire qu'il provoquait.

Une modulation plus importante sera possible si un effort de réduction du temps de travail est entrepris.

Contrairement à certaines allégations, ce texte ne remet en cause aucune des dispositions actuelles du code du travail. Il ne concerne pas le travail du dimanche, le travail de nuit des femmes ou le travail en continu, comme l'ont laissé entendre telle ou telle publication ou certaines déclarations publiques de personnalités, peut-être bien intentionnées mais à coup sûr mal informées. Ce projet ne revient ni sur le régime général des heures supplémentaires ni sur celui de l'indemnisation du chômage partiel. Il prévoit seulement que la négociation collective pourra ouvrir la possibilité d'un aménagement du travail librement consenti dans les branches professionnelles qui le souhaitent.

Votre question, monsieur le député, pourrait témoigner d'un manque de confiance surprenant en la capacité de négociation des fédérations professionnelles de nos organisations syndicales et dans leur volonté de défendre les intérêts des travailleurs. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Guy Ducloné.** Bientôt, vous soutiendrez la C.S.L. !

**M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** C'est très précisément sur cette confiance que repose le projet du Gouvernement. Nous assistons actuellement à une multiplication anarchique d'accords d'entreprise souvent passés au coup par coup, entreprise par entreprise, situés en marge de la légalité et n'offrant pas aux salariés les garanties indispensables. A l'échelon de l'entreprise, le mouvement syndical n'est pas toujours suffisamment présent ou puissant pour empêcher les abus.

C'est ainsi qu'un syndicat C.G.T. d'une entreprise agro-alimentaire a signé, le 7 mars dernier, un accord permettant de faire passer à quarante-six heures la durée hebdomadaire de travail en période de pointe, sans versement d'heures supplémentaires et sans contrepartie en termes de réduction de la durée du travail moyenne sur l'année.

C'est ainsi qu'un autre syndicat C.G.T. d'une entreprise de la Drôme a signé, le 30 mai 1985, un accord prévoyant simplement que « les représentants du personnel s'engagent à accepter une souplesse dans les horaires afin de servir les clients, sous réserve que cela ne demeure pas systématique ».

Qui ne voit les dangers que représente la prolifération de telles pratiques, qui conduisent tout droit à l'atomisation du dialogue social et à l'émiettement du droit du travail ?

C'est pour éviter cela que le Gouvernement propose que l'aménagement du travail puisse faire l'objet d'une évolution maîtrisée par les partenaires sociaux au niveau de la branche professionnelle, proche de la réalité des entreprises, mais suffisamment large pour que la négociation donne aux salariés les garanties et les contreparties nécessaires.

Le projet que j'aurai bientôt l'honneur de vous présenter est donc un projet de défense du droit du travail et d'incitation au développement de la négociation collective. Il s'ins-

crit dans le droit-fil de l'œuvre de progrès et de modernisation sociale conduite depuis 1981. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

#### TELEVISION PRIVEE

**M. le président.** La parole est à M. Péricard.

**M. Michel Péricard.** Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture. Son absence, dont je crois discerner les raisons, ne me fera pas modifier ce que j'ai à lui demander.

Les événements se précipitent, qui risquent en effet de nous faire passer à côté de l'essentiel. L'amendement « tour Eiffel », s'il est une démonstration du cynisme du gouvernement socialiste prêt à tout pour arranger ses intérêts, doit être examiné par rapport aux objectifs poursuivis.

Ces objectifs sont maintenant clairs : livrer à M. Berlusconi la télévision privée française avec tous les risques que cela comporte. Le *Corriere della Sera*, qui sait de qui il parle ne titre-t-il pas aujourd'hui : « Berlusconi vole la tour Eiffel pour le compte de Mitterrand ! » (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement de la République et de l'union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs des socialistes.*)

On cherche à masquer la vérité en laissant croire que M. Berlusconi, ne disposant que de 40 p. 100 des capitaux, ne fera pas ce qu'il voudra. C'est faux ! Et M. Fillioud trompe son monde en feignant de croire le contraire. En matière de télévision privée, seuls comptent l'opérateur, le fournisseur de programmes et la régie publicitaire. (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

L'opérateur, c'est Berlusconi ! Le fournisseur de programmes, c'est Berlusconi ! Le régisseur publicitaire, c'est Berlusconi ! (*Mêmes mouvements.*)

Tout porte à croire que les industries culturelles françaises sont menacées de mort, dès lors que vous choisissez celui que vous résentez comme l'abomination, l'exemple à ne pas suivre, le fourrier des sous-productions les plus lamentables - américaines, japonaises, brésiliennes, cosmopolites - le fossoyeur de l'un des plus beaux cinémas du monde, le cinéma italien, celui qui a même réussi à vider les salles de projection italiennes, tellement on est assuré d'un certain succès quand on frappe au-dessous de la ceinture !

Vous avez fortement contribué, monsieur le ministre de la culture, à forger l'opinion répandue aujourd'hui sur M. Berlusconi, et vous aviez raison. Il est vrai que l'un de vos collègues socialistes voit dans cette alliance une contribution à l'Europe. Faut-il rire ? L'Europe de la médiocrité, l'Europe de la bassesse, l'Europe adverse des génies créateurs nationaux, cette Europe-là nous vous la laissons ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. François Loncle.** Démagogue !

**M. Michel Péricard.** Et vous nous oblige à constater que c'est l'Europe des socialistes. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

Je sais que ne vont pas manquer, dans les heures et les jours qui viennent, et dès maintenant, les discours rassurants. J'imagine fort bien que, de son palais de l'Élysée, jeudi, M. Mitterrand, l'artiste sensible dépeint par ses biographes, saura nous envelopper dans un joli papier cadeau de Noël la télévision au rabais qu'il veut imposer aux Français ! (*Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Les discours, les déclarations d'intention, y compris la réponse, tout à l'heure, de M. Fillioud, les faux cahiers des charges, ne servent à rien. Notre inquiétude vient de plus loin et de plus profond. Elle repose sur l'observation de ce qui s'est fait et non sur ce que l'on nous dit.

L'unanimité est pratiquement réalisée contre ce projet à commencer par certains de vos amis ici à l'Assemblée, au Gouvernement et dans les milieux professionnels. Partout, c'est le désarroi. La presse, les industries cinématographiques, les réalisateurs, les artistes vous crient « au secours ! », monsieur le ministre de la culture (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*), et vous êtes étrangement muet. Parfaitement, messieurs ! Ils craignent pour la création française et

pour l'emploi. Ils craignent même le massacre de leurs œuvres, passées à la tronçonneuse des spots publicitaires. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Aucune concertation, aucune discussion avec eux ! Heureusement que ces professionnels savent - et je dois le leur redire - que nous ne nous sentons pas engagés par vos engagements. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Si nous sommes décidés à revenir sur ces engagements, ce n'est pas simplement pour faire le contraire de vous, ce n'est pas pour remplacer votre mainmise par notre mainmise ! *(Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

Vous verrez !

Nous n'avons pas un autre Berlusconi à sortir de nos manches pour remplacer le vôtre. *(Hersant ! Hersant ! sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Vos petits camarades sont bien nerveux, monsieur le président, ils se défoulent ! *(Interruptions sur de nombreux bancs des socialistes.)*

**M. Robert-André Vivien.** Un peu de pudeur ! Monsieur le président, faites-les taire ! *(Bruits.)*

**M. le président.** Voulez-vous terminer, monsieur Péricard ?

**M. Michel Péricard.** Je ne parlerai pas, monsieur le président, tant que vous n'aurez pas rétabli le silence ! *(Protestations sur les bancs des socialistes.)*

Présidez et je parlerai ! *(M. Péricard s'adosse à son banc et attend quelques instants en silence. - Bruits.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Présidez, monsieur le président !

**M. Michel Péricard.** Eh bien, messieurs, je crois nécessaire de répéter cette phrase puisqu'elle a l'air de susciter tellement d'intérêt. Je dis que nous n'avons pas un autre Berlusconi à sortir de nos manches ! *(Hersant ! Hersant ! sur les bancs des socialistes. - Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Et nous ne remplacerons pas votre mainmise par notre mainmise : je le confirme et on le verra !

Nous souhaitons que toutes les candidatures soient examinées dans la transparence et la concurrence car nous sommes, nous, pour les télévisions privées.

Nous souhaitons que chaque groupe candidat exprime clairement ses intentions, en particulier dans le domaine de la création française.

Nous imaginerons une procédure au grand jour, contrairement à vos accords discrets dans la nuit tombée. Et comme le maire de Paris l'a toujours clairement exprimé, la tour Eiffel, monument national, servira à une télévision privée de qualité ainsi qu'à une télévision parisienne et régionale. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Oui, nous déferons ce que vous avez fait, et rapidement, et avec la conscience d'entreprendre une œuvre de salubrité nationale ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Pierre Forgue.** Ridicule !

**M. Michel Péricard.** D'où vient votre hâte ? Personne en France ne se fait d'illusion sur ce point et cela ne vous portera pas bonheur. Le Gouvernement est entré dans ce que les juristes appellent la « période suspecte », celle qui, dans les entreprises en difficulté, est particulièrement surveillée. Toutes les actions de votre gouvernement sont entachées, aujourd'hui, de suspicion légitime. *(Protestations sur les bancs des socialistes. - Très bien ! et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Il paraît, monsieur le ministre de la culture, que vous êtes fier de votre bilan. Dites-nous si vous êtes fier de la décision qui vient d'être prise. Dites-nous si vous préférez le modèle de télévision privée italien au modèle britannique, par exemple.

**M. Claude Estlar.** Et vous, vous préférez Hersant ?

**M. Michel Péricard.** Dites-nous enfin si, comme le bruit en court, vous seriez prêt, pour votre honneur, à démissionner d'un poste qui ne mérite plus, depuis cette honteuse

signature, le titre de ministre français de la culture. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Robert-André Vivien.** La parole est à Don Camillo !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député Péricard, je me suis un moment demandé, en vous écoutant, si votre indignation était feinte. Et puis je me suis dit que, si c'était le cas, vos talents d'acteur vous aurais permis de mieux présenter le mauvais dossier que vous avez exposé devant l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous êtes un pitre !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Je crois donc plutôt que vous avez été, au départ de votre raisonnement, induit en erreur par des fautes d'appréciation ou par une mauvaise information. Par exemple, vous avez parlé des dangers qu'encourrait la tour Eiffel. Tous les Parisiens et beaucoup d'autres pourront vérifier qu'elle est toujours solidement implantée sur ses quatre piliers au bout du Champ-de-Mars et qu'elle résiste aux vents. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous êtes ridicule !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Quant à mon collègue Jack Lang, que vous avez, procédant à je ne sais quelle supputation à partir de je ne sais quelle rumeur, mis à plusieurs reprises et longuement en cause, s'il n'est pas au banc du Gouvernement aujourd'hui, c'est parce qu'il avait d'autres obligations pressantes. *(Vives exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Il n'y a jamais d'explication !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Il vous a répondu !

Ayant eu vent des rumeurs que vous avez rapportées, Jack Lang a fait une déclaration reprise, en fin de matinée, par une dépêche de l'A.F.P. qui indique : « Le ministre de la culture, M. Jack Lang, a dénoncé mercredi avec vigueur les critiques de l'opposition après l'annonce de la création prochaine de la cinquième chaîne de télévision, accusant ses détracteurs de "divulguer" avec plaisir des contrevérités, après avoir accaparé les écrans quand ils étaient au pouvoir. » *(Très bien ! sur les bancs des socialistes.)*

Le ministre de la culture a poursuivi, en émettant une opinion que je partage...

**M. Gabriel Kasperoît.** Vous partagez n'importe quoi !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ...car je partage les opinions de Jack Lang et Jack Lang partage les miennes qui sont celles du Gouvernement. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

« Nos adversaires - a-t-il poursuivi - ne conçoivent les télévisions publiques ou privées que comme des télévisions à leur botte, pour la propagande au service d'un parti. Ce n'est pas notre conception. » *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. - Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gabriel Kasperoît.** Cela ne signifie rien !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Ce n'est ni la conception de Jack Lang, ni la mienne, ni celle du Gouvernement !

Pour répondre aux inquiétudes sollicitées que vous avez exprimées, je ne peux que répéter ce que je disais tout à l'heure à M. Guy Hermier.

**M. Guy Hermier.** Pas d'amalgame ! Vous c'est Berlusconi, eux c'est Hersant, mais où est l'intérêt national ?

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Nous avons passé un contrat, dans le cadre de la loi de 1982, c'est-à-dire selon la procédure de concession de service public, avec une société de droit français, dont les capitaux seront français à 60 p. 100, qui sera présidée par un Français et dont le directeur général sera un Français.

**M. Guy Hermler.** Vous vous partagez les médias audiovisuels.

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Elle s'est engagée à diffuser 50 p. 100 de films français, à réserver 50 p. 100 de l'ensemble de ses programmes à des productions françaises et à consacrer 50 p. 100 de ses budgets de programmes à des productions françaises.

**M. Bernard Pons.** Mais cela fait 150 p. 100 !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Pour parler des protections qu'a tenu à instituer le Gouvernement, suivi par la majorité de l'Assemblée nationale lorsqu'il s'est agi de textes législatifs, je précise que nous avons eu constamment le souci, en promouvant l'ouverture de la communication audiovisuelle aux nouvelles techniques...

**M. Robert-André Vivien.** ... Vous n'osez même pas regarder M. Péricard !

**M. Jean-Louis Goessdoff.** Ne nous tournez pas le dos, mettez-vous face à nous !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ... donc la multiplication des vecteurs, d'assurer le développement parallèle de la création et de la production françaises.

Monsieur Péricard, les règles concernant le cinéma, la production de l'industrie cinématographique française, inscrites dans la convention et dans le cahier des charges sont exactement celles qui prévalent pour le service public. Par exemple, en matière de programmation, la chaîne nouvelle, la cinquième chaîne, ne diffusera pas, le mercredi, de films de cinéma, afin de ne pas porter atteinte à l'exploitation de films cinématographiques en salle.

**M. Gabriel Kesperelt.** Dites-nous la vérité clairement ! Votre réponse est ridicule !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** De la même manière, pour la diffusion des films, les délais seront respectés ainsi que les quotas de productions françaises et de productions européennes.

Voilà ce que j'ai à répondre à vos questions accumulées de façon un peu tortueuse.

**M. Marc Lauriol.** Vous n'avez pas répondu pour la tour Eiffel !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi en terminant, monsieur Péricard, de manifester mon étonnement devant les discours contradictoires que vous et vos amis tenez. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kesperelt.** On va peut-être enfin avoir la réponse !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Vous dites, pour des raisons que je ne qualifierai pas d'intellectuelles, mais de politiques, pour ne pas dire idéologiques, que vous êtes contre le monopole et pour l'ouverture à des initiatives privées.

**M. Roger Corrèze.** Parfaitement !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** Mais, lorsque le Gouvernement abandonne le monopole...

**De nombreux députés du rassemblement pour la République.** A qui ? A qui ?

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ... ou plutôt aménage le monopole en ouvrant des possibilités de télévisions privées, vous vous prononcez contre ce type d'initiative !

La plus évidente des contradictions dans votre discours idéologique, « programmatique » oserais-je dire... (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Charles Miossec.** Caricature !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ... éclate quand vous vous déclarez hostiles, à droite, à cette télévision privée qui va naître, alors que, dans le même temps, vous proclamez

que si vous arrivez au pouvoir - dans longtemps, j'espère ! - l'une de vos premières interventions consistera à privatiser l'une des chaînes du service public.

Que chacun y retrouve les siens !

**M. Roger Corrèze.** C'est facile !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** En tout cas, je pense que les Français, eux, seront contents d'avoir, dès le mois de février prochain, une chaîne supplémentaire qui leur permettra d'agrandir leur espace de communication. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gabriel Kesperelt.** Il est complètement ridicule ! Il raconte n'importe quoi et il ne répond pas aux questions ! C'est un Gouvernement lamentable !

#### INDEMNISATION DES AGRICULTEURS VICTIMES DE LA SECHERESSE

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Godfrain.

**M. Jacques Godfrain.** Au fond, monsieur le Premier ministre, M. Berlusconi a réussi là où vous avez échoué : il a réalisé le consensus des Français contre votre projet et contre votre gouvernement socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Laurent Fabius, Premier ministre.** Monsieur Godfrain, vous avez tout à fait raison, il n'y a pas de consensus contre le Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Labbé.** Vous n'avez pas la parole !

**M. Roger Corrèze.** C'est contraire au règlement !

**M. Gabriel Kesperelt.** Il n'a pas le droit d'intervenir ! Le président socialiste se moque de nous !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

La parole est à M. le Premier ministre...

**M. Charles Miossec.** Avec l'autorisation de l'orateur tout de même !

**M. le président.** ... avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le Premier ministre.** Monsieur Godfrain, je vous le répète, vous avez tout à fait raison, je n'ai jamais réussi à réaliser un consensus contre la politique du Gouvernement.

**M. Gabriel Kesperelt.** Il n'a rien compris !

**M. le Premier ministre.** Permettez-moi de revenir sur le sujet fort intéressant que vous avez abordé au début de votre question, d'autant que l'Assemblée fait preuve d'un peu de passion, cet après-midi. (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Labbé.** Qu'est-ce que cela signifie !

**M. Gabriel Kesperelt.** Ne soyez pas insolent ! Vous ne répondez jamais aux questions !

**M. Michel Noir.** Sur quel temps de parole sera décomptée cette intervention ?

**M. Gabriel Kesperelt.** Elle est d'ailleurs contraire au règlement !

**M. le président.** Messieurs, je vous en prie !

**M. Claude Labbé.** Le Premier ministre n'a pas été autorisé à parler, c'est scandaleux !

**M. le président.** Monsieur le Premier ministre, poursuivez, vous avez la parole.

**M. le Premier ministre.** Monsieur le président, la question est très simple. Je demande à M. Godfrain, conformément à la procédure, s'il veut bien autoriser le Premier ministre à répondre sur le fond à son intervention. S'il ne le veut pas, je me rassieds. (*Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Claude Labbé.** Rappel au règlement !

**M. le président.** Monsieur Godfrain, acceptez-vous que M. le Premier ministre dise quelques mots ?

**M. Jacques Godfrain.** Monsieur le Premier ministre, votre ministre vient de répondre à mon collègue et c'est maintenant à moi de poser une deuxième question dont le lien avec la précédente tient à un problème de consensus dans le pays.

Je vous disais donc que M. Berlusconi venait de réussir là où vous aviez échoué, c'est-à-dire en faisant le consensus dans la population autour d'une de vos décisions.

**M. Charles Metzinger.** C'était donc de l'humour !

**M. Emmanuel Aubert.** M. Fabius peut s'asseoir, son attitude n'est pas conforme à la procédure des questions d'actualité !

**M. Jacques Godfrain.** J'ajoute, monsieur le Premier ministre, que la suite de ma question n'a aucun lien avec ce complément d'information ; je veux dire par là que si vous souhaitez reprendre la parole sur le problème des télévisions, c'est que vous estimez que la réponse de votre secrétaire d'Etat a été mauvaise. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Je pose donc ma question, car vous avez utilisé l'autorisation donnée par l'orateur que j'étais, pour dévier, vous plaçant en contradiction avec le règlement de cette assemblée. *(M. le Premier ministre se rassoit. - Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.)*

Dans ces conditions, je demande au Gouvernement si un consensus identique peut être réalisé sur une autre décision.

Vous savez, en effet, que votre Gouvernement vient d'accorder un prêt bonifié de cent millions de franc au frère de l'associé de M. Berlusconi. Je voudrais simplement savoir si les agriculteurs de ce pays, victimes de la sécheresse, peuvent espérer des prêts semblables à celui obtenu par le frère de M. Seydoux. *(Exclamations sur les bancs des socialistes. - Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Ne me répondez pas, monsieur le Premier ministre, que des mesures ont été prises, comme nous le répète depuis plusieurs semaines M. le ministre de l'Agriculture. Toutes les mesures annoncées n'ont eu pour objet que d'abuser l'opinion, alors que les agriculteurs n'ont rien vu venir.

**M. Pierre Forgues.** Démagogie !

**M. Jacques Godfrain.** Que veulent-ils ?

D'abord, que les céréales auxquelles ils souhaitent avoir accès leur soient vendues au même prix qu'à l'Union soviétique !

**M. Jean Proriot.** Très bien !

**M. Jacques Godfrain.** Ils souhaitent également que vous manifestiez la même fermeté, la même détermination que celle dont vous témoignez pour vous emparer de la tour Eiffel dans les négociations à Bruxelles ! C'est cette fermeté-là qu'il faut montrer dans les négociations européennes et internationales. *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

Toutes les organisations agricoles syndicales, y compris vos propres amis, trouvent les mesures annoncées insuffisantes. Je demande donc que le Gouvernement témoigne de sa détermination, de son sens de la solidarité en faveur d'une catégorie professionnelle dont la situation doit intéresser tout le pays. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le Premier ministre.** Monsieur Godfrain, je vous remercie de votre question.

Au début, je n'avais pas très bien compris où vous vouliez en venir.

**M. Gabriel Kasperoit.** Ce n'est pas étonnant !

**M. le Premier ministre.** Je ne suis d'ailleurs pas sûr que vous l'ayez vous-même compris. *(Rires sur les bancs des socialistes.)* Mais maintenant, tout le monde a compris.

Je reprendrai, brièvement, les points que vous avez abordés, puisque vous avez mêlé, dans votre question, quatre éléments hétérogènes : la situation des agriculteurs, le prêt au frère de l'associé de M. Berlusconi, le problème de la télévision et la question de la tour Eiffel.

**M. Michel Périllard.** Ce sera la sécheresse des programmes !

**M. Alain Bonnet.** C'est la salade russe !

**M. le Premier ministre.** Je tiens d'abord, mesdames et messieurs les députés, à faire une mise au point sur cette question de la tour Eiffel, très ardemment débattue par vous et, maintenant, par vos collègues sénateurs.

Il faut, en effet, ramener les choses à leurs justes proportions, car j'ai rarement entendu présenter clairement le problème.

Actuellement, tous les foyers parisiens qui reçoivent T F 1, Antenne 2 ou FR 3 doivent avoir, comme tous les foyers français ayant la télévision, une antenne sur le toit de leur appartement ou de leur maison. Cette antenne est dirigée vers la tour Eiffel, car c'est là que se trouvent les émetteurs ou réémetteurs des chaînes publiques. Dès lors que l'on veut mettre en place des chaînes privées, quels que soient les propriétaires de telles concessions, il faut installer d'autres réémetteurs sur la tour Eiffel. Si on les plaçait ailleurs, tous les foyers parisiens qui désiraient capter la nouvelle chaîne privée devraient mettre une autre antenne sur leur toit. Cela serait tellement coûteux, que les chaînes privées ne verraient pas le jour.

**M. Charles Miossec.** Pas du tout !

**M. le Premier ministre.** C'est la raison pour laquelle, quoi que l'on pense du fond du dossier et quels que soient les attributaires des chaînes, il faudra, si l'on veut que des chaînes privées voient le jour en France, si l'on veut, ce qui est nécessaire économiquement, que les Parisiens puissent recevoir des chaînes privées, que des réémetteurs soient installés sur la tour Eiffel. C'est parfaitement simple.

**M. Charles Miossec.** Pourquoi ne pas négocier avec la ville de Paris ?

**M. Jean Brocard.** Mettez-les sur le mont Blanc ! *(Exclamations sur les bancs des socialistes.)*

**M. le Premier ministre.** Devant cette évidence, une discussion a été engagée, il y a déjà fort longtemps, avec la société d'économie mixte de la tour Eiffel. Malheureusement, et je ne crois pas que ce soit faire injure à quelqu'un que de le souligner, plus on avançait, plus d'un certain côté - qui n'est pas celui de T.D.F. - le frein se serrait.

**M. Michel Périllard.** Ce n'est pas vrai !

**M. Robert-André Vivien.** Adressez-vous à Luxembourg !

**M. le Premier ministre.** Notre position, et je pense qu'aucun d'entre vous ne peut soutenir une position inverse, s'appuie sur trois principes : premièrement, je le disais il y a un instant, pour pouvoir capter les chaînes privées en France, il faut qu'il y ait un réémetteur sur la tour Eiffel ; deuxièmement, la tour Eiffel n'appartient à aucun parti politique, qu'il soit de gauche ou de droite. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Michel Périllard.** On s'en souviendra !

**M. Charles Miossec.** Elle appartient à la ville de Paris !

**M. le Premier ministre.** Troisièmement, il ne serait pas normal, dans un Etat de droit comme la société française, qu'une société d'économie mixte ou un maire puisse, par sa seule volonté politique, priver des dizaines de millions de Français d'une chaîne privée de télévision. *(Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

**M. Bernard Pons.** Ce n'était pas le cas !

**M. Michel Périllard.** M. Fillioud a dit le contraire l'autre soir !

**M. Robert-André Vivien.** Il a reconnu que les négociations se sont déroulées normalement !

**M. Michel Périllard.** Monsieur le Premier ministre, puis-je vous interrompre ?

**M. le Premier ministre.** Je préfère aller jusqu'au bout de mon propos. Vous pourrez ensuite reprendre la parole si M. le président vous la donne. *(Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Emmanuel Aubert.** Il ne le pourra pas ! Laissez-vous interrompre !

**M. le Premier ministre.** M. Fillioud vous a répondu sur le deuxième problème de fond que je voudrais, à mon tour, essayer de cerner. Il est le suivant : ou bien on accepte les chaînes privées ou bien on ne les accepte pas.

**M. Jean Falala.** Pas dans n'importe quelles conditions !

**M. le Premier ministre.** La position du groupe communiste, qui vient d'être rappelée, est, et c'est parfaitement son droit, le refus des chaînes privées.

**M. Guy Ducloné et M. Guy Hermier.** Quand c'est le service public qui paie pour le privé !

**M. le Premier ministre.** Monsieur Ducloné, monsieur Hermier, je vous dis amicalement que même si la France n'organise pas des chaînes privées, d'autres, étrangères celles-là, pourront être captées chez nous dans quelques mois ou dans quelques années. La France n'aura rien fait pour contrôler ou, plutôt, pour développer sa propre culture. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Guy Ducloné.** Pourquoi faites-vous payer le service public ?

**M. le Premier ministre.** Mais si l'on accepte les chaînes privées, comme c'est le cas de l'opposition, il faut avoir le courage de ses opinions. Il n'y a pas de chaîne privée possible sans acceptation de la publicité.

**M. Charles Miosec.** Et c'est vous qui dites cela !

**M. le Premier ministre.** La tâche de tous les responsables, qu'il s'agisse de nous ou d'autres, est de s'assurer, en concédant ces chaînes privées, que les intérêts fondamentaux de la nation, et notamment ses intérêts culturels, seront préservés.

**M. Guy Hermier.** Ce n'est pas le cas !

**M. le Premier ministre.** Voilà ce qui devrait nous rassembler.

**M. Robert-André Vivien.** Pourquoi agissez-vous aussi vite ?

**M. le Premier ministre.** C'est la raison pour laquelle nous avons, dans ces discussions, posé trois conditions que je mets quiconque au défi d'estimer non remplies dans cette affaire.

**M. Robert-André Vivien.** Chiche ! *(Rires.)*

**M. le Premier ministre.** La première condition est qu'il faut que les sociétés et les dirigeants en cause soient majoritairement français.

**M. Jacques Godfrain.** Et ma question sur le prêt de 100 millions ?

**M. le Premier ministre.** La deuxième condition est qu'il faut que les programmes en cause, contrairement à ce que l'on constate en ce qui n'est le cas ni en Italie, en Angleterre, et même aujourd'hui en France sur les chaînes publiques, soient en majorité français.

**M. Robert-André Vivien.** Quand ?

**M. Guy Hermier.** Vous plaisantez ?

**M. le Premier ministre.** Il y aura une montée en charge, ce qui est normal. Ce sera trois ans dans un cas, cinq ans dans l'autre...

**M. Robert-André Vivien.** Voilà !

**M. le Premier ministre.** ...avec, je le répète, une montée en charge et des engagements immédiats.

**M. Robert-André Vivien.** Et voilà !

**M. le Premier ministre.** La troisième condition est que, s'agissant du cinéma, il faut que les films projetés soient majoritairement français.

Telles sont les trois conditions dont le respect devrait permettre de préserver, voire d'amplifier la force culturelle de notre pays. Mesdames, messieurs, quels que soient les bancs sur lesquels vous siégez, il est normal que vous considériez que le Gouvernement doit les faire respecter.

Je vois que M. Péricard s'apprête à prendre la parole, mais je veux d'abord répondre à deux des interventions latérales et pourtant importantes faites par M. Godfrain.

En ce qui concerne le prêt qui aurait été accordé à tel ou tel, vous m'excusez, monsieur Godfrain, de dire que je ne sais pas au moment où nous parlons à quoi vous faites exactement allusion. Mais si, comme vous l'avez indiqué, il s'agit d'un prêt accordé par le Trésor, personne ici, je pense, ne soutiendra qu'il ait pu être octroyé pour des raisons qui n'auraient rien à voir avec la réalité économique. *(Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kasperelt.** Mais si, justement !

**M. le Premier ministre.** Enfin, monsieur Godfrain, la situation de l'agriculture française est en elle-même un sujet suffisamment sérieux, que M. Nallet traite avec beaucoup de précision et qu'il sera amené à traiter d'une façon positive dans les jours qui viennent, pour ne pas être mélangé, pour des raisons de petite polémique, avec d'autres sujets que je viens d'aborder. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Gabriel Kasperelt.** Comme toujours il ne répond pas, il fuit ! C'est un fuyard !

**M. Charles Miosec.** C'est nul !

**M. Michel Péricard.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Péricard. *(Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

**M. Michel Péricard.** J'ai eu deux réponses, je peux avoir droit à deux questions ! Mais ce n'est pas une nouvelle question.

**M. Guy Ducloné.** Pourquoi n'a-t-on pas donné la parole à M. Hermier ?

**M. Michel Péricard.** Vous avez laissé croire, monsieur le Premier ministre, que les négociations sur la tour Eiffel se heurtaient à la mauvaise volonté du maire de Paris. Je vous renvoie au *Journal officiel* des débats de cette assemblée de vendredi dernier. M. le secrétaire d'Etat chargé de la communication a déclaré textuellement, et je ne crains pas qu'il me démente : « Les négociations sont en cours et je dois même ajouter qu'elles ne se sont heurtées à aucune opposition de principe ». *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le Premier ministre.

**M. le Premier ministre.** Mesdames, messieurs, je prends acte de ce que vient de dire M. Péricard, certainement bien informé. *(Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Charles Miosec.** Mieux que vous !

**M. Emmanuel Aubert.** Il a cité le *Journal officiel* !

**M. le Premier ministre.** Si, dans les tout prochains jours, toutes les difficultés qui n'ont pu l'être pendant trois mois étaient aplanies par un simple accord contractuel, l'amendement deviendrait bien entendu sans objet. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Michel Cointet.** Vous avez une notion de la loi, qui n'est pas la nôtre.

**M. Guy Hermier.** Je demande la parole.

**M. le président.** La parole est à M. Hermier.

**M. Guy Hermier.** J'ai demandé la parole au nom de mon groupe à la suite de l'échange qui vient d'avoir lieu.

Monsieur le Premier ministre, je renouvelle notre proposition : sur une question aussi décisive, un large débat doit être organisé à l'Assemblée nationale. On voit bien que c'est nécessaire.

**M. Claude Labbé.** C'est un débat, monsieur le président ?

**M. Gabriel Kasperelt.** Il n'y a plus de président, plus de Gouvernement ! Il n'y a plus rien !

**M. Guy Hermier.** Monsieur le Premier ministre, vous avez répondu à mon intervention, mais le fond du débat ne porte pas sur le devenir de l'audiovisuel français ; il porte sur l'opposition entre le parti socialiste et sa télévision Berlusconi et la droite et sa télévision Hersant, pour lesquelles l'intérêt national et l'intérêt des téléspectateurs ne sont plus en cause !

Nous, nous avons toujours proposé qu'on rénove, qu'on développe, qu'on modernise le service public de télévision, que vous êtes en train de démanteler. Il était et reste le seul moyen d'aborder et d'affronter les défis audiovisuels de demain. C'est cette conception que nous défendions dans le débat que je réclame à nouveau, en exigeant que vous annuliez une décision qui soulève autant d'émotion parmi l'opinion publique et, notamment, parmi les créateurs français. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

ATTITUDE DE LA LIBYE  
A L'EGARD DES PROBLEMES DE NOUVELLE-CALÉDONIE:

**M. le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Ma question s'adresse à la personnalité qui, au sein du Gouvernement, veut bien s'occuper de la Nouvelle-Calédonie. *(Sautires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

Le 18 décembre 1984, interrogé sur l'attitude libyenne dans la crise néo-calédonienne, le Président de la République répondait : « Il y a dix-sept personnes parfaitement répertoriées qui ont été envoyées, qui ont fait l'aller et retour munies d'instructions de caractère révolutionnaire. Nous savons très bien qui c'est ».

Récemment, une dépêche de bonne source annonce un nouveau départ d'une vingtaine de citoyens français d'origine canaque invités par la Libye et, à coup sûr, pour le même objet. On ne voit pas d'ailleurs pour quel autre stage ces hommes seraient invités !

Je pose donc à la personnalité qui, dans le Gouvernement, s'intéresse à la Nouvelle-Calédonie, les trois questions suivantes :

Premièrement, les dix-sept stagiaires dont les noms, d'après le Président de la République, sont connus, sont-ils toujours sous surveillance ?

Deuxièmement, le libéralisme gouvernemental est-il tel qu'il entend laisser partir et revenir vingt autres stagiaires dont le voyage payé par l'étranger serait destiné à préparer des actions terroristes au sens même où M. le Président de la République l'a dit ?

Troisièmement - et M. le ministre des relations extérieures peut le cas échéant répondre - reconnaissez-vous à la Libye le droit de fabriquer impunément des terroristes contre la France ? *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. *(Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**Un député du rassemblement pour la République.** Le gugus de service !

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur Kasperelt, vos injures ne me touchent pas...

**De nombreux députés du rassemblement pour la République.** Il n'a rien dit !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** ... car elles viennent de trop bas !

**M. Gabriel Kasperelt.** Vous me l'avez déjà dit au moins vingt fois !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Les propos inadmissibles que vous tenez montrent dans quel mépris la droite tient le simple citoyen que je suis, comme tout autre Français. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Gabriel Kasperelt.** Vous êtes ridicule à vous mêler de tout ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** M. Debré n'a sans doute pas eu le temps de lire les journaux. C'est M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation qui est chargé - ce qui est tout à fait normal - de la Nouvelle-Calédonie.

Je réponds donc en son nom.

Le Gouvernement n'a pas connaissance d'invitations à des stages de formation à des fins terroristes adressées par les autorités libyennes à des ressortissants Français originaires de la Nouvelle-Calédonie.

**M. Jean-Marie Daillet.** Il est bien mal informé !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Le Gouvernement sait seulement qu'à l'occasion d'un entretien avec la presse, le colonel Kadhafi a tenu des propos inadmissibles. *(Ah ! sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)* Leur caractère outrancier n'a échappé à personne, sauf peut-être à quelques-uns d'entre-vous. Je n'y reviendrai pas.

Sur le fond, je rappellerai simplement les termes de la réponse faite le 14 novembre devant le Sénat par le secrétaire d'Etat auprès du ministre des relations extérieures : « La France a l'habitude de protéger les territoires relevant de sa souveraineté ; c'est le premier devoir d'un Etat. Elle prend en permanence toutes les mesures de protection qui sont nécessaires. »

Pour le reste, nous avons, bien entendu, par les canaux appropriés et en particulier par celui de notre ambassadeur à Tripoli, fait les représentations qui s'imposaient à la suite de ces déclarations. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

**M. Claude Labbé.** M. Nallet n'a pas répondu à la question de M. Godfrain !

**Michel Coltat.** C'est la sécheresse !

COLOMBIE

**M. le président.** La parole est à Mme Sicard.

**Mme Odile Sicard.** Monsieur le ministre des relations extérieures, à la suite de la terrible catastrophe volcanique qui vient de frapper la Colombie, pays ami de la France, auquel a récemment rendu visite le Président de la République, la petite ville d'Armero, dans la cordillère des Andes, a disparu sous un fleuve de boue qui a enseveli plus de 20 000 de ses habitants. Nous savons que des milliers de survivants sont actuellement dans une situation très précaire.

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, quelle contribution a apportée la France en vue de porter secours aux personnes touchées par ce drame ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures.** Madame le député, une terrible catastrophe en effet a frappé la Colombie.

Une semaine après la destruction de la ville d'Armero, consécutive à la reprise d'activité du volcan le 13 novembre dernier, le bilan s'établit à environ 22 000 morts.

La France s'est très vite manifestée pour venir en aide aux sinistrés. La « cellule d'urgence » du ministère des relations extérieures a été mobilisée dès l'annonce de la catastrophe, le 14 novembre. De son côté, notre ambassade à Bogota se mettait en relations avec les autorités colombiennes en vue de connaître leurs besoins. J'ai moi-même saisi l'occasion de la présence à Paris de M. Ramirez Ocampo, ministre colombien des relations extérieures, pour lui exprimer la sympathie du Gouvernement et du peuple français et lui offrir notre assistance.

Pour témoigner de la solidarité de la France à l'égard de la Colombie dans l'épreuve, Mme Mitterrand a tenu à se rendre personnellement dans ce pays le 17 novembre. Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, avait été chargée par le Gouvernement de coordonner cette action.

Mme Mitterrand a remis aux autorités quinze tonnes de matériel et de médicaments collectés par l'association « la France avec vous » auprès de diverses organisations françaises, et elle est allée sur les lieux de la catastrophe.

En outre, M. Haroun Tazieff, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques naturels et technologiques majeurs est parti pour la Colombie à la demande des autorités du pays afin d'évaluer la situation et les risques d'éruption ultérieure du volcan.

A titre de première aide d'urgence, mon département a fait mettre à la disposition des autorités colombiennes une somme de 150 000 francs. Deux experts de la protection civile et une mission médicale de treize membres du Samu ont été envoyés à Bogota. Deux hélicoptères Puma ont été dirigés sur les lieux à partir de Point-à-Pitre et de Cayenne. Les organisations non gouvernementales ont pris une large part à cette aide et se sont montrées très actives. Elles ont dépêché sur place une équipe médicale de sept personnes et expédié près de dix-neuf tonnes de matériels et de médicaments.

Les autorités colombiennes ont récemment fait savoir à notre Gouvernement que leurs besoins étaient, pour le moment, satisfaits. Il s'agit maintenant de poursuivre la mission de vulcanologie et de rétablir les communications entre la zone sinistrée et le reste du pays.

Nous examinons sur place, avec les autorités colombiennes, les modalités de notre assistance dans ces domaines. Il restera ensuite la phase la plus délicate et la plus importante qui consistera à reloger des milliers de sans abris. Nous étudions dès à présent notre participation à cette vaste opération. Vous constaterez avec moi que la France a été et sera présente pour aider la Colombie, pays ami, dans son grand malheur. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Monsieur Kaspereit, si vous voulez bien revenir avec nous un instant !

**M. Charles Miossec.** Il vous manque !

#### RENCONTRE REAGAN - GORBATCHEV

**M. le président.** La parole est à M. Estier.

**M. Claude Estier.** Monsieur le ministre des relations extérieures, à l'heure où nous siégeons se déroule à Genève le premier sommet américano-soviétique depuis six ans.

Le monde entier a les yeux fixés sur cette rencontre entre M. Reagan et M. Gorbatchev, qui a suscité de grands espoirs même si les résultats concrets risquent d'être plus éloignés dans le temps qu'immédiats.

Le Gouvernement français, comme nous tous, je pense, s'est félicité de cette reprise du dialogue entre les deux superpuissances.

Monsieur le ministre, d'après les informations dont vous disposez à l'heure présente et sous réserve de celles que l'on connaîtra à l'issue même de ce sommet, que peut-on en attendre pour la réduction et le contrôle des armements, pour les différents conflits locaux et régionaux ainsi que pour les questions relatives aux droits de l'homme, qui auront pu être évoquées au cours de ce sommet de Genève ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des relations extérieures.

**M. Roland Dumas, ministre des relations extérieures.** Monsieur le député, vous comprendrez que ma réponse à votre question soit aujourd'hui incomplète.

En effet, je me trouve dans la difficile situation d'évoquer la rencontre au sommet de Genève alors qu'elle se déroule et que les intéressés se sont engagés à ne rien divulguer de leurs travaux, jusqu'à la fin.

J'aurai demain l'occasion d'entendre le président Reagan exposer à Bruxelles, devant les autres membres de l'Alliance atlantique, les conclusions que tirent les Etats-Unis de cette rencontre.

De plus, un émissaire de la partie soviétique se rendra à Paris pour faire à son tour un compte rendu de ces deux premières journées.

Le Président de la République, enfin, aura demain l'occasion de dire le sentiment de la France sur cette importante réunion.

Pour notre part, nous nous sommes réjouis que reprennent des négociations américano-soviétiques et que soit décidée cette rencontre. Je rappelle à l'Assemblée nationale qu'aucune rencontre de cette importance et à ce niveau n'avait eu lieu depuis six années. Ni l'Est, ni l'Ouest, ni l'Europe n'ont à gagner à une absence de dialogue.

Nous avions auparavant considéré qu'en raison même des divergences entre notre pays et l'U.R.S.S., le dialogue devait être aussi ouvert et franc que possible, avec la France en particulier.

La venue à Paris, pour son premier voyage en Occident, de M. Gorbatchev a justifié cette approche. J'ai lu que déjà Américains et Soviétiques envisageaient une plus grande fréquence de leurs rencontres. Rien n'est *a priori* impossible lorsque l'on décide de se parler à nouveau. Le dialogue est préférable au silence. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

#### TEXTILE ET C.E.E.

**M. le président.** La parole est à M. Pierret.

**M. Christian Pierret.** Ma question s'adresse à Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.

En juillet dernier, la Communauté économique européenne s'est prononcée pour le maintien d'un cadre multilatéral pour la régulation des échanges dans le secteur du textile, c'est-à-dire pour la participation de la Communauté à la renégociation de l'arrangement multifibres.

L'industrie française du textile-habillement se trouve confrontée sur son propre marché national à une très forte pénétration des produits provenant directement ou indirectement des pays à bas salaires. Le taux de pénétration atteint parfois près de 60 p. 100. Cette évolution préoccupante pourrait compromettre le remarquable effort de redressement entrepris par la profession à la suite de l'adoption en 1982 par le Gouvernement du plan « emploi-investissement ».

Les régions où l'activité du textile et de l'habillement est prédominante, entre autres le département des Vosges, sont tributaires pour leur avenir d'une attitude résolue et claire du Gouvernement français dans la renégociation de l'accord multifibres.

Quelles sont les positions que le Gouvernement français entend défendre dans des négociations dont les enjeux sont d'une telle importance pour la deuxième industrie nationale, l'industrie textile ?

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.** Monsieur le député, il est exact que, depuis une douzaine d'années, la politique commerciale textile de la France se développe pour sa majeure part dans le cadre de l'arrangement concernant le commerce international des textiles, dit arrangement multifibres.

Son renouvellement est maintenant à l'ordre du jour, car il expire à la fin de juillet 1986. La Communauté économique européenne s'est prononcée en juillet 1985 au sein du G.A.T.T. pour le maintien d'un cadre multilatéral adéquat pour les échanges de textiles.

Nous ne pouvons qu'approuver cette décision et nous nous en félicitons. En effet, les arrangements multiples représentent un cadre particulièrement adéquat pour organiser le commerce international textile. Ils assurent le développement des industries textiles des pays en voie de développement, sans perturbation insupportable sur nos marchés. Nous sommes donc nettement et fermement en faveur du renouvellement de l'arrangement multifibres et nous apporterons une attention particulière au contenu des accords bilatéraux qu'aura à conclure la Communauté au nom de ses Etats membres.

Notamment, nous serons vigilants sur le sort des produits cotonniers dont je sais à quel point ils sont importants pour l'économie des Vosges, dont vous vous préoccupez particulièrement. Nous veillerons à ce que, le moment venu, leur degré de sensibilité soit bien pris en compte, aussi bien dans le dispositif global communautaire que dans les accords bilatéraux avec les pays fournisseurs.

Pour la durée du prochain arrangement multifibres, qui ne me paraît pas devoir être inférieure à quatre années, j'estime que cet arrangement et les accords bilatéraux qui en découleront devront présenter les caractéristiques suivantes :

Lier les perspectives globales de croissance de nos importations aux évolutions de notre consommation dans les années à venir et englober, dans une même politique commerciale, les exportations à réaliser par l'ensemble des pays vendant à bas prix ;

Veiller à un meilleur équilibre de l'arrangement ; ainsi, d'une part, les marchés actuellement fermés à nos productions doivent s'ouvrir et, d'autre part, la contrefaçon et les pratiques commerciales anormales doivent être combattues avec une détermination accrue ;

Définir une politique globale du trafic de perfectionnement passif qui préserve les intérêts industriels de la Communauté et tienne compte de ses capacités compétitives de travail à façon ;

Réviser le système de fixation de nouveaux quotas pour accroître son efficacité ;

Répartir intégralement entre les Etats membres les quotas fixés au niveau communautaire.

Ces éléments nous paraissent en effet nécessaires pour conserver tout son sens au futur arrangement multifibres et aux accords bilatéraux qui le suivront. Ils permettront d'améliorer le fonctionnement et de préserver les intérêts des industriels de la Communauté où doit se poursuivre la modernisation de l'industrie textile. Ils assureront parallèlement des débouchés, croissant de façon raisonnable, aux pays en voie de développement ou nouvellement industrialisés, dont nous nous devons d'accompagner les efforts pour accélérer leur industrialisation.

Je vous remercie de l'avoir souligné, car on oublie toujours ce qui a été remarquable dans l'action du Gouvernement, que le plan textile est un succès. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Roland Huguet.** C'est vrai !

#### CHAÎNE CULTURELLE

**M. le président.** La parole est à Mme Osselin.

**Mme Jacqueline Osselin.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat chargé des techniques de la communication.

Le Président de la République avait évoqué, à l'occasion de sa visite au Collège de France, l'intérêt de disposer dans notre pays d'un programme de télévision à caractère éducatif et culturel. Par ailleurs, M. Desgraupes a effectué à votre demande, monsieur le secrétaire d'Etat une étude sur un projet de chaîne culturelle européenne. Sa mission s'est achevée il y a une quinzaine de jours.

Quelles initiatives compte maintenant prendre le Gouvernement français pour promouvoir la production d'émissions de qualité répondant à l'attente d'une partie du public non seulement français mais européen ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Michel Noir.** Berlusconi !

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

**M. Georges Fillioud,** secrétaire d'Etat. Dans le même temps, en effet, où le Gouvernement ouvrait la voie à la création d'un secteur privé de télévision commerciale, il donnait suite à une grande ambition annoncée par le Président de la République il y a quelques mois. Il s'agit de créer un programme nouveau à vocation européenne et à contenu culturel de haut niveau, qui serait conçu et réalisé par le service public de la radio-télévision nationale, diffusé d'ici à un an, à partir de l'un des canaux du satellite de télévision directe.

M. Desgraupes avait effectivement reçu de mon ministère la mission de travailler sur ce projet. Il a terminé son étude, qui a duré plusieurs mois, et nous en sommes à la phase de la mise en œuvre. La constitution d'une société filiale de plusieurs organismes du service public de la radio-télévision - en particulier F.R.3., Radio France, l'Institut national de la communication audiovisuelle - vient d'être décidée. Elle aura pour mission d'éditer, d'acheter, de produire et de coproduire des programmes culturels destinés à être diffusés essentielle-

ment sur le satellite de télévision directe. Elle travaillera en liaison étroite avec les organismes de la radio-télévision publique et les grandes institutions culturelles de notre pays et de tous les autres pays européens qui le voudront.

Dans le courant de l'année 1986, quelques-unes des émissions ainsi produites, réalisées, achetées, pourront être diffusées, à titre de préfiguration, d'échantillonnage ou de vitrine, sur les antennes du service public, à partir des réseaux terrestres et, notamment, sur F.R.3. Cette société bénéficiera, à partir du début de l'année prochaine, d'une dotation de 300 millions de francs qui est inscrite dans le projet de budget dont le Parlement poursuit l'examen.

A l'heure actuelle, on peut seulement esquisser, compte tenu du travail de réflexion mené par la mission Desgraupes, le type des programmes qui seront fournis. On pense notamment à la réalisation d'un journal télévisé hebdomadaire essentiellement culturel et à dimension européenne ; à la mise en chantier d'émissions à caractère culturel et scientifique, susceptibles d'intéresser un public européen nouveau, par exemple sur les programmes technologiques ou sur l'architecture et la vie culturelle des grandes villes d'Europe, ou bien encore sur certaines régions limitrophes de nos pays : la Flandre, la Catalogne, les pays celtes, etc. ; à des productions liées à certaines grandes manifestations culturelles européennes, par exemple la fête européenne de la musique, la foire du livre à Francfort, les opéras ou les concerts de Vienne, Salzbourg, Bayreuth ou ailleurs, la récréation pour l'écran de spectacles donnés sur scène, comme les « Molière » de la Comédie Française, pour une utilisation à des fins pédagogiques ; à la valorisation des archives audiovisuelles françaises et européennes.

On pourrait citer aussi des émissions sur les pratiques culturelles européennes, peut-être à base de jeux-tests sur les goûts, sur les modes de consommation, ainsi que sur la « culture non cultivée » - décoration, habitat, gastronomie, etc. Enfin, on envisage des séries susceptibles d'être éditées en vidéocassettes, qu'elles portent sur la musique, le théâtre ou les variétés.

Ce ne sont pas les idées qui manquent. Je le répète, les premières émissions devraient être diffusées à la fin de l'année prochaine. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. Jacques Beumel.** Sans M. Desgraupes !

#### CROISIÈRE LIBÉRALE

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Gouzes.

**M. Gérard Gouzes.** Ma question s'adresse à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

Les tenants du libéralisme sauvage veulent mener la France en bateau. Six cents d'entre eux, hommes politiques, universitaires, banquiers, chefs d'entreprise et autres apprentis sorciers de l'opposition, viennent d'ailleurs de s'offrir une croisière coûtant près de 10 000 francs par personne en Méditerranée sur le paquebot napolitain l'*Eugenia Costa*. Leur objectif était la mise au point des solutions ultralibérales qu'ils veulent imposer aux Français.

Les premiers échos que nous ayons de cette croisière font croire que certaines de ces solutions ne sont pas évidentes : suppression de toute intervention de l'Etat, suppression des impôts, suppression des couvertures sociales par la solidarité nationale, dénationalisation à tout crin, y compris de la monnaie, etc.

Est-ce là l'effet du confort de ce luxueux paquebot étranger, ou bien d'une volonté de pratiquer un laisser-faire, un laisser-aller échevelé pour les plus nantis, assez proches de leurs convictions profondes ? Il est en tout cas très inquiétant pour l'avenir que de grands responsables de la droite, et plus particulièrement de l'U.D.F., aient participé à cette croisière.

Monsieur le ministre, ne pensez-vous pas que le libéralisme que certains nous proposent ne déchaîne une telle tempête qu'il ne fasse chavirer le bateau France ? *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. Jean-Claude Gaudin.** C'est moi qui devrais répondre !

**M. André Labarrère**, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je vous vois protester, monsieur Gaudin. Il est vrai que c'est vous qui devriez répondre !

**M. Jean-Claude Gaudin**. Vous m'y autorisez ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Pas du tout ! Comme vous ne vous y êtes pas préparé, je préfère répondre moi-même. (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Je remercie M. Gouzes de sa question car c'est une grande première : depuis quatre ans et demi que je suis à ce poste, on ne m'avait jamais encore posé de question directement ! Imaginez ma joie, mais aussi mon inquiétude, car sans doute s'attend-on à ce que je réponde avec humour, ce qui est difficile à faire quand on vous le demande. En tout cas, je vais faire le minimum dans ce domaine car la question est très importante.

Messieurs de la droite, je remarque que vous ne naviguez même pas français ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Ne nous reprochez donc pas M. Berlusconi, puisque vous vous êtes vous-mêmes vendus à l'Italie sur un bateau dans la propriété duquel il n'y a même pas 60 p. 100 de parts françaises !

**M. Charles Miossec**. On n'y est pour rien !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Cette croisière pourrait faire rêver, mais il est vrai qu'elle a échoué. Les informations dont je dispose sont celles dont a fait état la presse de droite. J'imagine la peine qu'ont dû ressentir les journalistes de droite à écrire ceci : « Les séances étaient houleuses, la tempête était à bord ; la mer était calme, mais les esprits étaient agités » ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Vous-même, monsieur Gaudin, vous vous seriez empêtré dans d'extraordinaires comparaisons maritimes. Je sais que vous aspirez à être maire de Marseille, mais ce n'est pas pour demain ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Ce qui m'a fait de la peine, c'est que peu de membres du R.P.R. étaient présents. Il n'y avait même pas M. Vivien !

**M. Michel Sapin**. Il y avait M. Aubert !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Où est l'union ? Cela dit, je comprends que le R.P.R. n'ait pas voulu s'embarquer dans cette galère ! (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Les divergences étaient considérables, fondamentales. Entre les politiques, les intellectuels, les socio-professionnels, il n'y a eu que des affrontements. En fait, vous, libéraux, ne voulez pas jouer ensemble. Pourquoi ? Parce que votre seul programme est celui des émigrés de Coblenze. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Xavier Deniau**. Quel est le vôtre ?

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Vous auriez même dit, monsieur Gaudin, toujours selon un journal de droite : « Jusqu'à maintenant, on se faisait engueuler - ce n'est pas un Béarnais qui parlerait ainsi et, je profite de l'occasion pour saluer les Palois et les Palaises qui nous regardent (*Rires*) - par les socialistes. Maintenant, on se fait engueuler par les nôtres. » Eh bien, mon cher Gaudin, c'est que les vôtres ont enfin réfléchi ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Cela dit, les propos qui ont été tenus au cours de cette croisière ont de quoi inquiéter. Tout y est passé. Vous allez supprimer, évidemment, l'impôt sur les grandes fortunes, la progressivité de l'impôt sur le revenu, vous allez dénationaliser la monnaie, supprimer les impôts sur les sociétés et mettre en vente toutes les entreprises nationalisées. Certains ont même proposé de supprimer l'I.N.S.E.E., le C.N.R.S., la Banque de France, la Haute Autorité de l'audiovisuel.

**M. Jean-Marie Daillet**. Quelle mauvaise foi !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Ce sont les mêmes qui, tout au long du débat budgétaire, ont demandé des crédits accrus pour les départements ministériels et se sont élevés contre l'interventionnisme de l'Etat.

Mais ces libéraux étaient loin d'être d'accord. La cacophonie la plus totale régnait entre les partisans d'une transition douce et ceux de l'ultralibéralisme immédiat, entre les politiques et les patrons. Ces derniers étaient les seuls à avoir payé - à vous même, monsieur Gaudin, cette croisière n'a rien coûté - espérant ainsi trouver une place sur vos listes. (*Rires.*) Et même là, il paraît qu'ils ont échoué !

La droite ultralibérale a montré son vrai visage. Prenez garde, mesdames, messieurs les libéraux, par haine systématique envers tout ce qu'a fait de bien le Gouvernement socialiste depuis 1981...

**M. Jean-Louis Goaduff**. Rien !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. ... vous êtes prêts à détruire tout l'édifice politico-administratif que la France a construit depuis 1945, à mettre en cause la protection sociale à laquelle sont attachés les Français, à exclusion de la société nationale tous ceux qui ne répondent pas à vos critères, les immigrés en particulier, à remettre en cause tout ce qui a fait et continuera de faire la spécificité et la grandeur de la France.

En fait, au cours de cette croisière, ont été exposées les doctrines les plus réactionnaires et les plus passésistes. Non, les Français - vous avez raison monsieur Gouzes - ne se laisseront pas mener en bateau. Ils savent que le gouvernement de la droite serait pour la France comme un vaisseau fantôme ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Jean-Claude Gaudin**. Je demande la parole.

**M. le président**. Monsieur Gaudin, je vous donne la parole, mais soyez très bref.

**M. Jean-Claude Gaudin**. Je vous remercie, monsieur le président. Je n'en abuserai pas.

Pourquoi sommes-nous partis sur ce navire (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes*) qui n'était pas français ? Parce qu'un seul bâtiment français pouvait accueillir une croisière d'une telle importance et que la C.G.T. a empêché qu'il le fasse.

Les libéraux ne sont pas des socialistes ! Nous, nous ne sommes pas contraints, quand nous passons trois ou quatre jours ensemble, de conclure nos débats par une motion de synthèse ! Nous avons échangé entre hommes politiques, ...

**M. Jacques Santrot**. Sans payer !

**M. Jean-Claude Gaudin**. ... socio-professionnels et universitaires un certain nombre d'idées, ...

**M. Jacques Santrot**. Gratuitement !

**M. Jean-Claude Gaudin**. ... sur lesquelles, tout naturellement, nous n'avons pas été toujours d'accord.

S'agissant de nos comparaisons maritimes, j'ai dit en effet que pour sortir du port inhospitalier du socialisme, avec le gardien de phare inamical qu'est le Président de la République, il faut commencer par adopter une vitesse limitée avant d'atteindre la vitesse de croisière, et enfin d'aller plus vite. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**Plusieurs députés socialistes**. Où ? où ?

**M. le président**. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement**. Je ferai observer à M. Gaudin que quitter le port sur un bateau étranger, cela s'appelle prendre la fuite ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président**. Après cet assaut de mots dits « bons », nous passons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

DÉMÉNAGEMENT DU MINISTRE DES FINANCES

**M. le président**. La parole est à M. Clément.

**M. Pascal Clément**. Ma question s'adressait à M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, mais, en son absence, que je déplore, je vais la poser au ministre délégué chargé des relations avec le Parlement.

**M. Philippe Mestre.** Hélas !

**M. Pascal Clément.** Je suis sûr qu'il saura me répondre. J'ai entre les mains une brochure intitulée : « Le nouveau ministère de l'économie, des finances et du budget » où il est indiqué que l'installation des fonctionnaires à Bercy devrait commencer à la fin de 1986, ce qui permettrait d'engager au début de 1987 le réaménagement du musée du Louvre dans les espaces occupés actuellement par le ministère des finances.

Or voici qu'on annonce que le ministre des finances, M. Bérégovoy, va déménager de toute urgence au début de 1986 et non pas, comme indiqué dans la brochure, au début de 1987. Pour aller où ? Au ministère des transports, boulevard Saint-Germain, dont le locataire actuel, M. Auroux, va être exilé dans le XVI<sup>e</sup> arrondissement. Triste sort, vous l'avouerez, pour un ministre socialiste !

Le socialisme finissant vient donc de faire deux nouvelles victimes : après l'expropriation de la tour Eiffel pour héberger « Canal Mitterrand-spaghetti », (*Protestations sur les bancs des socialistes*) M. Bérégovoy va être expulsé pour faire de la place aux chevaux de Marly, et M. Auroux pour faire de la place à M. Bérégovoy !

Quelle raison peut bien justifier que des ministres en soient réduits à déménager à la cloche de bois, à errer à travers Paris à la recherche de leurs services, soient condamnés à faire du camping sauvage ? La réponse, elle est simple.

**M. Didier Chouat.** Ah ! vous faites aussi la réponse !

**M. Pascal Clément.** Les ministres et leurs services sont sacrifiés sur l'autel du culte des grands chantiers présidentiels.

C'est par crainte que la future majorité ne fasse passer de la lumière à la nuit le projet du Grand Louvre, c'est par crainte qu'il ne reste rien du socialisme après 1986 que M. Mitterrand a décidé que les bureaux qui hébergent actuellement les services du ministre des finances seraient livrés à la pioche des démolisseurs dès le mois de février de cette année.

Au-delà du symbole, cette affaire est révélatrice de l'esprit dans lequel M. Mitterrand prépare la cohabitation.

Il faut bien distinguer deux choses : d'une part, l'installation du ministère des finances à Bercy à partir de fin 1986, d'autre part, cette opération de « déménagement-expulsion ».

Sur le premier point, il est évident que l'opération « Bercy » est largement engagée et qu'elle répond à un souci légitime de modernisation de l'administration financière. Sous la réserve d'un éventuel réaménagement du calendrier de l'opération, notamment au regard des contraintes budgétaires, il ne nous paraît pas raisonnable de la remettre en cause.

Sur le second point, le « déménagement-expulsion » de janvier 1986, il s'agit d'une décision stupide, inefficace et scandaleuse.

Stupide, car elle va désorganiser le fonctionnement des services du ministère des finances. Ainsi, certaines directions seront réparties dans trois endroits différents. Même si le ministre de l'économie ne se sent pas personnellement concerné, à cause des élections de 1986, je souhaiterais qu'il pense à son successeur. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Inefficace, car ce n'est certainement pas cette manœuvre de déménagement qui empêcherait une future majorité de renoncer à l'opération Grand Louvre, si telle était vraiment sa volonté.

Scandaleuse, enfin, parce que cette opération s'inscrit dans toute la série des coups fourrés imaginés depuis deux ans pour réduire, voire supprimer, la marge d'initiative de la future majorité. Après le mot d'ordre « sauver les meubles du socialisme par la proportionnelle », c'est le mot d'ordre « sauver les chantiers du Président par le chambardement des bureaux ».

**M. Georges Labezée.** Cela ne veut rien dire !

**M. Pascal Clément.** Ma question est donc simple : jusqu'où vous conduira cette politique de la terre brûlée ? Au moment où la France est confrontée au grand chantier du redressement financier, n'y a-t-il rien de mieux à faire que de jouer aux quatre coins ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

**M. André Labarrère,** ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Clément, je vous connais pour votre courtoisie, et depuis longtemps. Venant de vous, les propos que vous avez tenus sur le Président de la République m'ont étonné. Ils ne sont pas dignes d'un parlementaire. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Jacques Dominati.** Pas de leçon !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Qui que nous soyons, nous n'avons pas le droit de parler ainsi d'un Président de la République. Je suis persuadé que ces paroles vous ont échappé.

**M. Jacques Dominati.** Vous avez la mémoire courte ! Vous êtes disqualifié !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Je n'ai jamais tenu des propos de ce type, jamais !

**M. Robert-André Vivien.** Relisez ce que M. Mitterrand a dit sur de Gaulle !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Cela dit, monsieur Clément, permettez-moi de replacer votre question dans son contexte, car je veux y répondre en toute objectivité.

La construction à Bercy d'un nouveau ministère des finances, décidée en 1981, se poursuit normalement. Cette opération concerne en fait 8 500 agents, actuellement disséminés dans Paris dans quarante bâtiments différents. Cela répond donc à une nécessité absolue pour une administration moderne et marque une étape importante dans la vie du ministère, non seulement à cause de l'importance du projet, mais surtout parce qu'elle autorisera une meilleure organisation de l'ensemble des moyens et répondra à une demande très ancienne des services.

Par ailleurs, comme vous le savez, il a été décidé d'étendre à l'ensemble du Palais du Louvre sa destination de musée. A cet effet, il est prévu depuis l'origine que l'ensemble des agents du ministère des finances devront avoir quitté le Louvre avant le 31 décembre 1986. Cet engagement sera tenu. Il aura fallu pour cela, vous le noterez, que la France ait un Gouvernement de gauche.

Il est donc nécessaire d'organiser entre 1986 et 1988 des opérations de transferts de services par étapes. Je ne procède pas autrement à la mairie de Pau qui fait actuellement l'objet d'une réorganisation et à laquelle nous ajoutons de nouveaux bâtiments. De la même façon que, pour libérer des locaux de ma mairie, je transfère les services d'un bureau à un autre, le Gouvernement souhaite libérer progressivement, dès le début de l'année 1986, certaines parties de l'actuel ministère des finances. Tout cela se fait dans le même esprit, car il est évident que je serai maire de Pau longtemps et que nous serons longtemps au Gouvernement !

**M. Pascal Clément.** Je ne vous parle pas de Pau, je vous parle du Louvre !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** C'est ainsi qu'en janvier 1986, le ministre et son cabinet pourront s'installer boulevard Saint-Germain, dans les locaux de l'Hôtel de Roquelaure libérés par M. Auroux et ses collaborateurs.

M. Auroux est un homme de qualité. Ce ne sont pas les locaux qui l'intéressent, mais le travail. Il continuera à travailler dans un immeuble de la rue Georges-Mandel. Il y a une différence entre vous et nous, monsieur Clément : nous ne nous battons pas pour les locaux, mais pour le service de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* - *Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Le secrétaire d'Etat chargé du budget et son cabinet s'installeront, en février 1986, dans l'immeuble du ministère des finances situé rue du Bac et qui a été libéré récemment par le service des pensions. L'ensemble des services quittera également progressivement le Louvre dans le courant de l'année 1986. Il est prévu, par exemple, que la direction du budget s'installera rue du Bac auprès du secrétaire d'Etat

chargé du budget en attendant de rejoindre les nouveaux bâtiments de Bercy. Cela posera, certes, quelques problèmes, mais il est difficile, dans une réorganisation de cette ampleur, d'éviter ce que l'on appelle les « opérations à tiroirs ». Je tiens à répéter toutefois que les deux projets Louvre et Bercy seront menés à leur terme dans les délais prévus.

**M. Pascal Clément.** Ce n'est pas dans les délais prévus ! C'est avant !

**M. le ministre chargé des relations avec le Parlement.** Quelque chose m'a un peu étonné dans vos propos. Vous avez semblé vous défendre en disant que vous continuerez l'opération que nous avons engagée. Je veux croire que si un jour vous êtes au pouvoir, vous voudrez, comme tous les Français, un ministère des finances moderne, et j'espère que vous avez compris qu'il est important pour la France d'avoir à la fois un ministère des finances fonctionnel et le plus grand musée du monde, le Louvre. Et cela, ce sera dû à l'action d'un gouvernement de gauche ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

SITUATION DES RADIOS LIBRES,  
NOTAMMENT DANS LA MANCHE

**M. le président.** La parole est à M. Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Monsieur le président, mes chers collègues, nous avons tous compris, et plus encore à l'issue de cette séance, que M. le secrétaire d'Etat chargé de la communication était un audacieux cascadeur qui osait hardiment grimper à l'assaut des monuments célèbres les plus élevés de notre capitale.

Une question m'est venue en l'écoutant que - il ne m'en voudra pas - je lui pose d'une façon impromptue. Je lui donne quelques heures pour me répondre. Peut-il nous indiquer, si des clauses de dédit ont été inscrites au fameux contrat Berlusconi, quelle indemnisation les contribuables français devront payer si ce contrat était annulé ?

Mais là n'est pas l'objet de ma question.

En réalité, monsieur le secrétaire d'Etat, vous ne vous occupez pas uniquement de la tour Eiffel, vous ne dédaignez pas de descendre dans les vallées manchoises. En effet, il était une fois une radio libre intitulée Radio-Manche, qui couvrait un territoire relativement important du département et qui pratiquait un pluralisme politique de très bonne démocratie. Cette radio, qui occupait la fréquence 102.6 mégahertz, a fonctionné sans encombre, semble-t-il, jusqu'au 15 novembre dernier.

**M. Alain Bonnet.** Elle n'a jamais eu autant de publicité qu'aujourd'hui !

**M. Jean-Marie Daillet.** Puis, tout d'un coup, main basse sur Radio-Manche ! T.D.F. a envahi, sans crier gare, la fréquence en question...

**M. Robert-André Vivien.** Quelle honte !

**M. Jean-Marie Daillet.** ... et ce, avec un émetteur de 100 000 watts, alors que Radio-Manche ne disposait que de 4 000 watts.

Je serais heureux de savoir pourquoi, à l'approche des élections, vous semblez vous acharner ainsi à détruire un instrument d'information et de pluralisme. En tout cas, aucune justification ne semble apportée de la nécessité pour Radio-France de disposer d'une troisième fréquence dans la région, et encore moins de la fréquence déjà utilisée par Radio-Manche. La raison véritable de ce détournement de clientèle ne serait-il pas le désir d'exterminer cette radio libre considérée comme un concurrent dangereux et de lui voler ses auditeurs ?

En utilisant cette fréquence, Radio-France prouve de manière éclatante qu'aucun obstacle technique ne s'opposait à son utilisation par Radio-Manche, utilisation qui aurait dû être consacrée par la Haute autorité de la communication audiovisuelle. D'ailleurs, le détournement de pouvoir est encore illustré par l'octroi à Radio-Manche d'une autre fréquence - 96.90 mégahertz - proche, comme par hasard, de celles de deux radios voisines condamnées ainsi à se gêner mutuellement, Radio-Caen, 96.80, et Radio-Emeraude, 96.70.

De même, illustre la volonté de réduire à l'impuissance Radio-Manche l'octroi d'une puissance réduite à 100 watts - 100 watts contre 100 000 - l'absolument dérisoire dans une zone rurale.

**M. Jean Lacombe.** C'est la loi !

**M. Jean-Marie Daillet.** Nonobstant la familiarité du propos, je serais tenté de vous dire, monsieur le secrétaire d'Etat, paraphrasant en cela un slogan célèbre : touche pas à mon poste ! (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Daillet, vous êtes un agréable conteur mais un très mauvais historien...

**M. Jean-Marie Daillet.** Ah !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** ... puisque votre mémoire du passé ne remonte même pas à cinq ans. Moi, je m'en souviens : il y a cinq ans, il n'y avait pas une seule radio privée dans la Manche ; il n'y en avait pas une seule sur l'ensemble du territoire français !

**M. Louis Derinot.** C'est vrai !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Aujourd'hui, 1 400 radios, autorisées par une loi que vous n'avez pas votée, fonctionnent sur l'ensemble du territoire !

**Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française.** Laissez-vivre !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Alors sur ce simple point, vous devriez avoir un peu plus de modestie !

**M. Jean Lacombe.** Très bien !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Cela ôit, aucun des membres de l'Assemblée nationale n'ignore que de nombreuses émissions du service public sont perturbées par des radios non autorisées ou par des radios autorisées qui ne respectent pas les conditions fixées par l'autorisation.

**Plusieurs députés socialistes.** Radio-Tour Eiffel !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Les députés de province qui prêtent quelquefois l'oreille le soir, lorsqu'ils sont à Paris, à France-Inter sur la modulation de fréquence, à France-Musique, à France-Culture et aux radios privées autorisées se rendent bien compte qu'il y a de nombreuses perturbations.

Mais, indépendamment de celles qui sont causées aux émissions de radiodiffusion sonores, on observe, quoi qu'on en dise, d'autres perturbations, lourdes de risques pour la sécurité, qui affectent, parfois gravement, d'autres services.

Quand un concert est perturbé par quelques grattements, ce n'est somme toute pas trop grave. Mais il n'en est pas toujours ainsi.

**M. Jean-Marie Daillet.** Parlez-nous de Radio-Manche !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Permettez-moi de vous rappeler que fonctionne régulièrement un service technique de sécurité de l'aviation civile. Ce service, qui dispose de Caravelle spécialement équipées pour procéder aux mesures radioélectriques nécessaires, fait régulièrement rapport aux organismes compétents, notamment au comité d'étude et de répartition géographique des stations radioélectriques.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas le problème !

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Je ne doute pas un instant qu'aucun membre de l'Assemblée nationale, s'il occupait la place qui est mienne, n'accepterait l'extraordinaire et grave responsabilité de ne pas sévir lorsqu'il y a perturbation sur les fréquences utilisées par la navigation aérienne par une radio fonctionnant de façon irrégulière.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'était pas le cas !

**M. Henri de Gestines.** Et T.D.F. ?

**M. Georges Fillioud, secrétaire d'Etat.** Cela dit, monsieur Daillet, vous voudriez accréditer l'idée que Radio-Manche est une malheureuse victime du service public...

**M. Jean-Marie Daillet.** Eh oui !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ... qui chercherait, selon votre expression, à lui « voler ses auditeurs » ? Je rétablis les faits.

La première émission de Radio-Manche remonte au 22 septembre 1982. Cette radio a reçu un avis favorable de la commission consultative pour les radios privées le 16 février 1984. Elle a été autorisée par la Haute Autorité de la communication audiovisuelle le 4 juin 1985, et l'autorisation a été publiée au *Journal officiel* le même mois. La fréquence qui lui a été accordée est celle de 96,9 et la puissance d'émission qui lui a été autorisée est de 500 watts. Vous avez dit vous-même qu'elle émettait sur 4 000 watts...

**M. Henri de Gastines.** Et T.D.F., sur 100 000 !

**M. Georges Filloud, secrétaire d'Etat.** ... c'est-à-dire huit à dix fois plus que la puissance autorisée !

Cette radio, soutenue par le journal *La Manche libre*, est donc dans une situation complètement illégale. Elle a voulu augmenter sa zone de couverture, elle a quadruplé, quintuplé, décuplé sa puissance d'émission, troublant les émissions du service public.

Devant cette attitude inadmissible, totalement irrégulière et persistante, T.D.F. a adressé des avertissements nombreux, répétés - je vous en donnerai les dates, je ne veux pas allonger mon intervention. Le dernier avertissement écrit date du 24 septembre 1985. Devant le refus d'obtempérer, T.D.F. a engagé une procédure pénale en application de la loi. Devant l'imminence de l'ouverture de la radio décentralisée de Radio-France prévue pour le 13 novembre 1985, elle a envoyé un dernier avertissement par téléphone le 12 novembre.

Depuis le 15 novembre, et en application du plan « harmonie » de développement du service public Radio-France, Radio-France émet un programme préfigurant les émissions de Radio-France Basse-Normandie, qui doivent débiter le 2 décembre. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Alors, monsieur Daillet, je vous en prie ! Il me semble que ce n'est pas le rôle d'un législateur que de défendre ceux qui ont choisi l'illégalité ni le rôle d'un député de la République que de plaider contre le service public, les pouvoirs publics et la justice, la cause de ceux qui se sont mis hors-la-loi ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Bonnet.** De vigoureux hors-la-loi !

**M. Jean-Marie Daillet.** Cette réponse est scandaleuse !  
Messieurs les censeurs, bonsoir !

#### CONDAMNATION DE LA FRANCE PAR LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE POUR LES AIDES AU MARCHÉ DU POISSON

**M. le président.** La parole est à M. Kergueris.

**M. Almé Kergueris.** Ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer, et concerne la récente condamnation du F.I.O.M. par la Communauté européenne.

La Commission européenne a décidé le 9 octobre dernier :  
« Article 1<sup>er</sup>. - L'aide du F.I.O.M. aux organisations de producteurs dans le cadre d'un système de stockage des excédents... dans le cadre d'un régime de prix objectif... dans le cadre d'un système de prix de retrait autonome pour des espèces non soumises au système de retrait communautaire est incompatible avec le Marché commun, et doit être supprimée.

« Article 2. - La France informe la Commission, dans un délai d'un mois à compter de la notification de la présente décision, des mesures qu'elle a prises pour se conformer aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup>. »

Cette décision a été notifiée à la France le 25 octobre dernier. Il nous reste, monsieur le secrétaire d'Etat, cinq jours pour donner une réponse.

L'association européenne des organisations de producteurs dans le secteur de la pêche a fait des propositions précises concernant le soutien du marché espèce par espèce, notamment l'établissement d'un prix de retrait régionalisé.

Or, dans votre réponse à notre collègue M. Beaufils, la semaine dernière, je n'ai pas trouvé de réponse précise concernant ces propositions.

Pourtant un tel système n'entraînerait pas de perturbations entre les pays d'Europe. Actuellement, le prix de retrait européen est exprimé en ECU. Transformé en monnaie nationale, il en résulte des différences importantes, ce qui déséquilibre encore la concurrence entre les pays.

De plus, un tel système serait de nature à respecter les différents marchés, les pays du Sud de l'Europe ayant surtout un marché de frais, ceux du Nord un marché industriel de surgelé et de transformation. Or il est anormal que l'on traite de la même façon un poisson destiné à la transformation et un poisson destiné au marché de frais.

Un système de primes de report devrait également être étendu à toutes les espèces.

Voilà, monsieur le secrétaire d'Etat, des propositions concrètes. Il vous reste cinq jours pour agir. Ma question est donc la suivante : quelles mesures comptez-vous adopter afin d'apurer la situation française vis-à-vis de la réglementation communautaire et vous engagez-vous à les prendre d'ici le 25 novembre ? (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. le président.** La parole est à monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé de la mer.

**M. Guy Langagne, secrétaire d'Etat.** Monsieur le député, voilà effectivement une semaine, presque minute pour minute, je répondais à M. Beaufils sur une question relative au F.I.O.M. J'avais déjà répondu au Sénat la semaine précédente à une question sur le même sujet, ce qui prouve que les parlementaires des départements côtiers sont extrêmement attachés à cet organisme.

Sans reprendre la réponse que j'ai faite à M. Jean Beaufils, je compléterai les informations que j'ai apportées la semaine dernière.

Le F.I.O.M., permettez-moi de le rappeler, est le fonds d'intervention et d'organisation des marchés des produits de la mer et de la conchyliculture. Il y a un an, la Commission européenne nous faisait savoir que le fonctionnement de ce fonds était critiquable sur certains points, parce que non conforme aux articles 92 et 93 du traité de Rome.

La question était extrêmement complexe. Les critiques, en fait, portaient à la fois sur le financement et sur l'utilisation des crédits dont pouvait disposer le F.I.O.M. Ces crédits, je le rappelle, ont une double origine : les taxes parafiscales, d'une part, une subvention de l'Etat, d'autre part.

Première critique : la Commission prétendait que le F.I.O.M. introduisait une distorsion entre productions nationales et importations. Nous avons démontré que ces reproches n'étaient pas fondés, et la Commission nous en a donné acte.

Deuxième critique : il nous était reproché d'utiliser les taxes parafiscales pour financer de façon anormale nos producteurs nationaux, par exemple par le biais de certaines campagnes expérimentales que le Gouvernement a engagées afin de trouver de nouveaux accès pour nos navires. Nous avons précisé, et cela répond en partie à l'une de vos questions, que les taxes financeraient uniquement la promotion des produits - j'ai cité, la semaine dernière, la campagne qui se développe actuellement sur les écrans de télévision et qui est relative aux harengs - et que les autres actions seraient financées sur la subvention de l'Etat. Nous avons de plus indiqué que, pour les campagnes expérimentales, seul serait pris en charge le déficit d'exploitation.

Là encore, la commission nous a donné acte et, après avoir longuement plaidé, elle a admis que la réglementation du F.I.O.M. sur ce point était également conforme aux articles 92 et 93 du traité de Rome.

Une autre question se posait en ces termes : est-ce que la promotion de certaines espèces ne bénéficie pas plus à nos producteurs qu'aux autres ? Encore une fois, la Commission nous a donné raison sur la base des documents très précis que nous avons produits.

Passant sur quelques points de détail, j'aborde de façon très précise le point que vous avez vous-même évoqué, s'agissant des crédits de soutien au marché, qui portent en fait, en

France, d'une part, sur quinze espèces communautaires, reconnues comme telles par tous les pays de la Communauté et, d'autre part, sur trente espèces, qui sont, elles, nationales.

Qu'avons-nous fait ?

Tout d'abord, ainsi que vous le rappeliez, les quinze espèces communautaires intéressent davantage des productions des pays nordiques.

C'est là une donnée que nous rencontrons à chaque conseil « pêche » et même à chaque conseil touchant les problèmes maritimes : l'Europe est fortement marquée par les pays du Nord, qui sont beaucoup plus près que nous des lieux de pêche. Nous avons effectivement à nous battre - le mot n'est pas trop fort - car nous sommes très minoritaires dans cette discussion.

Nous avons avancé qu'il était impossible de financer trente espèces nationales par le biais des mécanismes habituels et qu'il était préférable de les partager en deux parts ; dix d'un côté, vingt de l'autre.

Nous partageons la première en quatre espèces supplémentaires, que nous avons réussi à faire admettre comme des espèces communautaires, et ce grâce au déroulement de la négociation de l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne.

J'insiste une fois encore sur le fait que ces négociations ont été tout à fait remarquables et positives pour les pêches françaises.

Pour six autres espèces, nous menons actuellement une discussion au plus haut niveau. La Commission a répondu dans le sens que vous indiquiez tout à l'heure.

Une nouvelle réunion doit se tenir dans les prochains jours. Nous avons préparé cette entrevue avec les professionnels. Mais j'aurai l'occasion de revenir sur ce point.

Pour ce qui est des vingt espèces dites nationales, je rassure immédiatement les pêcheurs. On peut leur apporter une aide, mais celle-ci doit être directement accordée par les organismes de producteurs.

Vous me direz : « Quinze espèces plus dix, soit vingt-cinq espèces, d'un côté, contre vingt de l'autre côté : il y a un déséquilibre ». Il faut savoir qu'en tonnage les chiffres ne sont pas dans ce rapport et que pour les vingt espèces qui restent nationales, le tonnage est relativement faible. Je répète que les organisations de producteurs ont là une possibilité de manœuvre, que je ne vais pas développer ici.

En ce qui concerne les six espèces restantes, nous avons bon espoir d'obtenir satisfaction. En effet - fait exceptionnel que je tiens à souligner - qu'il s'agisse des négociations pour les taxes et quotas, qu'il s'agisse de toutes les modifications à apporter à l'Europe dite « bleue », qu'il s'agisse même de la construction de l'Europe bleue, il y a un contact constant entre les professionnels et nous. Et nous entreprenons toutes nos démarches en concertation permanente avec les professionnels de la pêche.

Au début de votre intervention, vous avez affirmé que le F.I.O.M. avait été condamné par la Communauté économique européenne. Non, monsieur le député ! Le F.I.O.M. n'a pas été condamné. Grâce à l'action continue menée durant une année conjointement par les professionnels et le Gouvernement, le F.I.O.M. est sauvé. Il reste certains points à régler, dont celui que vous avez signalé vous-même.

Je crois, à la lueur des dernières entrevues que nous avons eues avec les professionnels et des dernières discussions communautaires, que nous parviendrons dans quelques jours à une solution définitive, qui devrait vous donner satisfaction. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

#### Suspension et reprise de la séance

**M. le président.** La séance est suspendue.

*(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt, sous la présidence de M. Guy Ducoloné.)*

#### PRÉSIDENCE DE M. GUY DUCOLONÉ, vice-président

**M. le président.** La séance est reprise

## FONDS SPECIAL DE GRANDS TRAVAUX

### Discussion d'un projet de loi adopté par le Sénat après déclaration d'urgence

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, modifiant à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux (n° 3039, 3056).

\* La parole est à M. Bêche, rapporteur de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**M. Guy Bêche, rapporteur.** Monsieur le secrétaire d'Etat chargé des transports, mes chers collègues, le projet de loi qui nous est présenté aujourd'hui propose, grâce à une nouvelle majoration de la taxe spécifique sur les carburants instituée au profit du fonds spécial de grands travaux, l'ouverture d'une cinquième tranche de subventions d'un montant de 6 milliards de francs qui devrait permettre la réalisation échelonnée d'environ 16 milliards de travaux.

Je rappellerai brièvement l'objet du fonds, quelles sont ses ressources et ses utilisations avant de m'arrêter un instant sur la cinquième tranche que l'on nous propose d'ouvrir.

Le fonds spécial de grands travaux, créé par la loi du 3 août 1982, est un établissement public national à caractère administratif, doté de l'autonomie financière. Il dispose de deux sortes de ressources : d'une part, des ressources fiscales issues de la taxe qu'il nous est proposé de relever ; d'autre part, des ressources provenant d'emprunts que le fonds est autorisé à lever dans la limite de sa capacité de remboursement, laquelle dépend de ses ressources fiscales.

La procédure particulière de mobilisation des ressources du fonds lui donne beaucoup de souplesse pour intervenir. Ainsi, peut-il financer rapidement des travaux d'équipement en matière de transports publics, de circulation routière et de maîtrise de l'énergie, dans la mesure où le Gouvernement a eu l'audace heureuse de mettre en place un mécanisme financier original et sain. En définitive, les subventions accordées sont couvertes par des recettes certaines ; les emprunts n'assurant qu'un relais temporaire.

A ce propos, certains de nos collègues ont déjà parlé et vont encore parler d'opérations de débudgettation permettant d'accroître l'endettement public sans augmenter le budget de l'Etat. Or, si la taxe spécifique n'alimente pas le budget de l'Etat, elle approvisionne bien un budget particulier et fait partie des prélèvements obligatoires. Cette ressource supplémentaire permet d'augmenter les ressources de ce budget particulier, sans pour autant que le déficit soit aggravé. Cela méritait d'être rappelé.

Comment ont évolué les ressources du fonds depuis la loi du 3 août 1982 ?

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1982 au taux de 1,4 centime par litre de carburant, la taxe spécifique est passée à 2,7 centimes en janvier 1983, à 4,7 centimes en août 1984 et à 6,7 centimes en avril de cette année ; elle devrait atteindre 9,7 centimes en juin prochain et, après l'adoption du projet de loi qui nous est présenté, 12,2 centimes en décembre 1986.

Pour une recette estimée à 380 millions de francs par centime de taxe spécifique, le produit global de la taxe devrait être de 4 636 millions de francs en 1987, ce qui est loin d'être négligeable.

Pour autant, la majoration de la taxe spécifique ne provoque pas une augmentation insupportable des taxes par rapport au prix de vente des produits pétroliers. Elle n'empêche pas, en ce moment, la baisse des prix à la pompe de l'essence, du supercarburant et du gazole. Mon rapport, auquel vous pourriez vous référer, précise d'ailleurs que le ratio « taxe-prix de vente » est moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était en 1973.

En plus de la taxe spécifique qui constitue une recette définitive, le fonds peut lever des emprunts dont la charge est échelonnée dans le temps.

Au 1<sup>er</sup> octobre 1985, le fonds spécial de grands travaux avait levé 7,6 milliards de francs sur le marché financier français et 912 millions auprès de la banque européenne d'investissement. Un emprunt complémentaire de 700 millions de francs devrait être contracté auprès de cette banque d'ici à la fin de l'année.

Globalement, les emprunts du fonds spécial de grands travaux demeurent limités à environ 2 milliards de francs par an en moyenne. De ce fait, ils sont peut-être mal connus des opérateurs. Cela, conjugué au principe que le fonds émet des emprunts à taux fixe et à annuité constante pour couvrir sa trésorerie, explique sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, que les conditions de placement des emprunts du fonds spécial de grands travaux aient été jusqu'à présent moins favorables que celles des emprunts d'Etat. On peut regretter que les interventions du fonds spécial de grands travaux ne soient pas parfois suffisamment connues du public.

Au total, à la fin de cette année, les ressources cumulées du fonds spécial de grands travaux devraient s'élever à 13,5 milliards de francs dont 9,2 pour les emprunts et 4,3 pour les recettes affectées. Ces ressources auront permis d'engager 18 milliards de francs de subventions pour 50 milliards de francs de travaux, qui soutiendront activement le secteur du bâtiment et des travaux publics à un moment où un frémissement de reprise de l'activité est perceptible.

Les moyens du fonds spécial de grands travaux dépassent, bien entendu, les ressources collectées jusqu'à ce jour. En effet, si l'engagement des fonds est rapide, les paiements n'interviennent parfois qu'après trois ans et toujours après service fait, selon les règles de la comptabilité publique.

La répartition des moyens du fonds entre les trois domaines d'intervention - transports publics, circulation routière, maîtrise de l'énergie - est effectuée par le conseil d'administration du fonds et reçoit l'approbation du ministre de l'économie, des finances et du budget.

Depuis la troisième tranche, une partie des moyens du fonds est réservée aux pôles de conversion.

Les trois premières tranches engagées portaient sur 4 milliards de francs, les deux suivantes sur 6 milliards.

Au total, l'ensemble des tranches engagées représentera 24 milliards de subventions pour environ 66 milliards de travaux.

Le coefficient multiplicateur moyen entre les subventions et les travaux s'élève ainsi à 2,75. Toutefois les coefficients sont très différents suivant les domaines d'intervention : pour la circulation routière, le coefficient est environ de deux ; pour la maîtrise de l'énergie, il dépasse souvent quatre.

La répartition des subventions entre les trois domaines d'intervention pour les cinq tranches du fonds spécial de grands travaux est demeurée stable : près de 900 millions de francs pour les transports publics ; environ 2 milliards pour la maîtrise de l'énergie - sauf pour la cinquième tranche, qui bénéficie de 2,3 milliards de francs.

En revanche, la part revenant à la circulation routière a plus que doublé, passant de 1,1 milliard de francs en moyenne pour les trois premières tranches, à 2,7 milliards pour les deux suivantes.

Sans doute, monsieur le secrétaire d'Etat, faut-il voir dans cette augmentation des crédits en faveur de la circulation routière la volonté du Gouvernement de montrer aux usagers de la route qu'ils bénéficient directement de la contrepartie qu'ils paient en achetant du carburant.

Mais les Français devraient aussi être « sensibilisés » aux problèmes d'économies d'énergie. Pour cela, il conviendrait également de relever d'une façon importante les crédits affectés à la maîtrise de l'énergie, et en particulier ceux alloués à l'agence française pour la maîtrise de l'énergie. J'y reviendrai dans un instant.

Au 31 juillet 1985, les comités de gestion « transports publics » et « circulation routière » avaient quasiment affecté tous les crédits des trois premières tranches à des opérations déterminées. Les crédits de la quatrième tranche étaient aussi affectés pour 70 p. 100 d'entre eux.

Dans ces deux domaines d'intervention, la procédure d'affectation et de paiement est rapide, car des projets existent, qui nécessitent une forte participation de l'Etat.

Il en va tout autrement dans le domaine de la maîtrise de l'énergie. Si l'affectation des crédits à des opérations déterminées reste relativement rapide, l'exécution des travaux est plus lente, parce qu'elle est effectuée par une multitude d'in-

tervenants et que la participation de l'Etat ne dépasse pas 25 p. 100 dans la plupart des cas. Cette dernière n'en est pas moins déterminante, et nous sommes tous très sensibles au « coup de pouce » indispensable que ces crédits apportent à la réalisation de projets que nous connaissons bien.

Pour illustrer mon propos, permettez-moi de citer quelques exemples qui concernent ma région, la Franche-Comté. Ainsi, grâce à ce « coup de pouce », certaines opérations ont-elles pu être poursuivies, qu'il s'agisse de la mise en place de la télégestion des chaufferies de la ville de Besançon, de celle de la chaufferie pyrolyse des pneus à Belfort ou de celle du réseau de chaleur bois-énergie à Morez, dans le Jura. Croyez-moi, nous ne sommes pas indifférents à cette action destinée à économiser l'énergie à long terme. Pour ma part, je souhaite même qu'elle puisse être renforcée.

Je viens de vous exposer les utilisations des ressources du fonds spécial de grands travaux. Mais comment s'effectue l'équilibre entre utilisations et ressources ?

La trésorerie du fonds s'équilibre entre, d'une part, les ressources régulières provenant du produit de la taxe spécifique auquel s'ajoutent des emprunts périodiques et, d'autre part, celles résultant du paiement des subventions. Les plans annuels de trésorerie anticipent les paiements à venir et les emprunts à lancer pour les couvrir, de telle sorte que le fonds puisse, en permanence et sans délai, financer les travaux pour lesquels il est engagé. Vous trouverez dans mon rapport et dans le document annexe au projet de loi de finances pour 1986 sur la gestion du fonds spécial de grands travaux - c'est-à-dire dans le « jaune » - tous les détails de cette gestion ; ils font apparaître un léger excédent de trésorerie, lequel est indispensable.

J'en viens maintenant à la cinquième tranche de ce fonds, celle qui nous intéresse aujourd'hui. Elle s'élève, comme la précédente, à 6 milliards de francs. Pour la financer et pour permettre de lever de nouveaux emprunts, il nous est demandé de relever la taxe spécifique de 2,5 centimes à compter du mois de décembre 1986.

La répartition des crédits a été fixée de la manière suivante : 2,3 milliards de francs sont destinés à la maîtrise de l'énergie, dont 1,5 milliard de francs dans le secteur du logement ; 1,050 milliard de francs est affecté aux transports publics - cette somme permettra de cofinancer les travaux du T.G.V. Atlantique, de poursuivre les plans d'électrification des lignes S.N.C.F. en Bretagne et dans le Massif central et de renforcer les moyens consacrés à la construction des métros de province ; enfin, 2,650 milliards de francs sont réservés à la circulation routière pour poursuivre certains travaux, notamment pour supprimer les « points noirs » que l'on désigne dans d'autres enceintes sous le nom de « points d'accumulation d'accidents ». Sur ce total, 200 millions de francs sont destinés aux infrastructures de circulation routière et aux transports publics dans les pôles de conversion.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ce projet de loi, conforme aux objectifs fixés par la première loi relative au F.S.G.T., permettra de soutenir positivement l'activité du secteur du bâtiment et des travaux publics. La commission des finances propose à l'Assemblée de l'adopter - nul doute qu'elle le fera - et de marquer ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, votre entrée au Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** La parole est à M. Métais, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

**M. Pierre Métais, rapporteur pour avis.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, instrument de stimulation conjoncturelle sur quelques secteurs jugés porteurs, le fonds spécial de grands travaux apporte souplesse, rapidité, facilité d'adaptation. Cette définition donnée au cours des discussions précédentes pour les quatre premières tranches s'est vérifiée et justifie à elle seule le projet de loi voté par le Sénat le 6 novembre dernier de création d'une cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux.

Dans mon rapport écrit, vous trouverez un certain nombre de renseignements. Je me bornerai à rappeler que la contribution du fonds spécial de grands travaux à l'activité économique est essentielle. Les besoins du secteur du bâtiment et des travaux publics sont, en effet, importants.

Le secteur du bâtiment est touché par la récession économique depuis 1974. L'effort de restructuration interne engagé par la profession et les premiers signes positifs de redressement dans une conjoncture globalement difficile appellent le

maintien de l'effort public sans précédent engagé depuis 1982. L'Etat tient ses engagements en faveur du logement puisqu'au premier semestre 1985, les autorisations de construire ont progressé de 4,6 p. 100 et les mises en chantier de logements de 1,7 p. 100.

Cependant, la reprise n'est pas aussi importante que nous le souhaiterions ; il faut continuer nos efforts. L'ensemble de la profession du bâtiment et des travaux publics souhaite le maintien de l'intervention du fonds spécial de grands travaux.

La politique de maîtrise de l'énergie doit, elle aussi, être poursuivie. Ne doit-on pas réduire à 50 p. 100 notre dépendance énergétique à l'horizon 1990 ? Or, depuis 1983, le comportement des consommateurs atteste un certain relâchement. Heureusement, en 1984, les économies supplémentaires de tonnes équivalent-pétrole sont venues justifier la poursuite de la politique conduite en matière d'économies d'énergie.

Le bilan des premières tranches est positif.

S'agissant de la maîtrise de l'énergie, les 7,9 milliards de francs des quatre premières tranches - dont 3,3 milliards gérés par l'agence française pour la maîtrise de l'énergie - ont permis la réalisation de 13,4 milliards de francs de travaux. Les investissements sont réalisés avec des techniques et des matériels français à 95 p. 100 dans l'industrie et à 85 p. 100 dans le secteur tertiaire public.

Pour ce qui est du secteur du logement, les crédits, qui sont gérés par le ministère de l'urbanisme, du logement et des transports, ont permis la réhabilitation de 160 000 logements sociaux en 1985 au lieu des 140 000 prévus au 9<sup>e</sup> Plan. Les primes d'amélioration des logements à usage locatif ou à occupation sociale - les Palulos - les primes d'amélioration de l'habitat, c'est-à-dire les P.A.H., le label « Haute performance énergétique » absorbent des crédits importants.

La circulation routière a bénéficié de 37 p. 100 des crédits du fonds spécial de grands travaux. Quant aux pôles de conversion, ils ont disposé de 757,6 millions de francs, et la sécurité routière de 99 millions de francs.

Enfin, les crédits affectés aux transports publics urbains, aux voies navigables, aux ports maritimes, à la S.N.C.F. et au T.G.V. Atlantique, c'est-à-dire aux transports intérieurs, se sont élevés à 3,4 milliards de francs pour les quatre premières tranches.

Afin de mieux percevoir ce bilan très positif, je vous renvoie, comme l'a fait le rapporteur de la commission des finances, au document annexe au projet de loi de finances pour 1986 sur la gestion du fonds spécial de grands travaux. Ce document permet de vérifier la répartition des crédits du fonds spécial de grands travaux à la fois par actions et géographiquement. Il répond à l'inquiétude que nous avons manifestée quant à l'insuffisance des précisions fournies sur l'affectation des crédits des premières tranches. Il permet aussi d'apprécier la rapidité d'intervention du F.S.G.T., de mesurer sa large « irrigation » géographique et de constater que 48 milliards seront utilisés.

Lors de sa réunion du 13 novembre, la commission de la production et des échanges m'a chargé d'attirer votre attention sur trois points : premièrement, le poids de la fiscalité sur le prix des carburants devient lourd ; deuxièmement, le blocage des crédits prévus pour la section Niffer-Mulhouse du canal Saône-Rhin, faute d'un montage financier adéquat, est regrettable - ce dossier doit être repris d'urgence ; troisièmement, l'utilisation des crédits de la cinquième tranche doit être communiquée au cours du débat.

Néanmoins la commission a décidé de voter le projet de loi que vous nous présentez, monsieur le secrétaire d'Etat.

En conclusion, j'ajouterai quelques remarques personnelles.

Je me réjouis de savoir que votre projet a été voté par le Sénat. Je souhaite que les secteurs d'intervention du F.S.G.T. soient maintenus, que la mise en œuvre des opérations qui bénéficient de son soutien s'accélère et que le fonds continue à assurer la solidarité nationale envers les départements les plus touchés par la crise. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports.

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis particulièrement heureux, pour ma première intervention devant votre assemblée, de vous présenter un projet de loi qui concerne le

secteur du bâtiment et des travaux publics, et tout particulièrement les infrastructures de transport. Il s'agit, vous le savez, de permettre le lancement de la cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux. M. Bérégovoy, ministre de l'économie, des finances et du budget, qui ne peut assister à ce débat, m'a demandé de le remplacer et vous prie de bien vouloir l'excuser.

L'objectif de cette cinquième tranche, qui a été clairement rappelé par MM. les rapporteurs Guy Béche et Pierre Métails, que je félicite pour la qualité de leur travail et que je remercie pour le jugement positif qu'ils portent sur ce projet de loi, est de poursuivre la réalisation d'équipements durables destinés à améliorer la vie quotidienne des Français.

L'originalité de ce fonds est désormais bien connue de votre assemblée. Ses qualités ne sont plus à démontrer : sélectivité des opérations, répartition sur l'ensemble du territoire, rapidité d'intervention.

Les travaux d'équipement qu'il finance profitent effectivement aux collectivités locales et permettent de soutenir de nombreuses entreprises, essentiellement dans le secteur du bâtiment et des travaux publics qui, nous le savons, en a grand besoin.

L'effort particulier consenti en faveur des pôles de conversion, là où les mutations des secteurs industriels sont particulièrement importantes, assure en outre l'indispensable solidarité de la nation envers les départements les plus touchés par la crise.

Les actions du fonds concernent les infrastructures d'équipement dans les domaines des transports publics, de la circulation routière et de la maîtrise de l'énergie en milieu rural et urbain.

La mise en place des quatre premières tranches représente 18 milliards de francs de subventions qui ont engendré environ 50 milliards de francs de travaux nouveaux, la cinquième tranche se monte à 6 milliards de francs, comme la quatrième, et entraînera 16 milliards de francs de travaux supplémentaires. Au total, le fonds de grands travaux aura permis de financer environ 66 milliards de francs de travaux.

C'est donc un puissant facteur de soutien aux activités du B.T.P. et à l'investissement productif et, par conséquent - il est bon d'y insister - un moyen d'action en faveur de l'emploi que le Gouvernement privilégie. Les actions engagées pour les économies d'énergie ont contribué, quant à elles, à réduire le déficit de notre balance commerciale et ont permis, par là-même, de soutenir l'activité.

Depuis sa création, le fonds a consacré plus de 6,2 milliards de francs à la circulation routière qu'il s'agisse des autoroutes, des grands axes structurants urbains, des rocade et contournements d'agglomération, des opérations de protection contre le bruit ou de désenclavement en montagne. Ainsi, nombreuses sont les villes et régions qui ont bénéficié d'aménagements de rocades ou d'autoroutes. C'est ainsi que la quatrième tranche a permis la mise en chantier de déviations comme celles de Limoges, d'Argenton-sur-Creuse, de Brive, des autoroutes A 35 de Bartenheim à la frontière suisse, A 86 en Ile-de-France, A 51 de Cadarache à Manosque, de la rocade Est de Toulouse ou encore de la voie rapide Lille-Roubaix-Tourcoing.

Pour les transports publics, l'effort total approche les 3,5 milliards de francs et correspond aux travaux des métros de Marseille, de Lille et de Lyon, à des opérations de transports collectifs urbains en région parisienne, - gare Saint-Michel, liaison ferroviaire vallée de Montmorency-Invalides, interconnexion Ouest - ainsi qu'au lancement des premiers travaux du T.G.V.-Atlantique, à la poursuite du plan ferroviaire breton et à l'électrification de plusieurs lignes. Les dotations ont également permis de financer les tramways de Nantes et de Saint-Etienne, les nouveaux systèmes de transports comme Poma 2000 à Laon, les chantiers rail-route et des opérations dans les ports maritimes et sur les voies navigables.

Le fonds a consacré plus de 7,9 milliards de francs aux investissements de maîtrise de l'énergie. Il a permis en particulier le développement des travaux d'isolation thermique dans les logements sociaux et anciens. Près de 4,2 milliards de francs ont permis d'effectuer des travaux dans près de 300 000 logements ; je souligne l'importance de ce chiffre.

Les interventions ont porté sur les logements locatifs sociaux ou sur les logements privés dont les propriétaires ont des ressources modestes. Le fonds a soutenu l'activité de l'industrie du bâtiment et fait bénéficier les occupants des logements d'économies de charges de chauffage. Il a également

entraîné des investissements d'économie d'énergie dans l'industrie, dans les bâtiments des collectivités locales, les bâtiments scolaires, culturels et les hôpitaux. Il a enfin permis le développement des réseaux de chaleur et de la géothermie.

Les troisième et quatrième tranches ont dégagé 1,3 milliard de francs en faveur des pôles de conversion pour des opérations essentiellement routières et d'économie d'énergie dans l'habitat.

On souligne souvent la sous-consommation de certains crédits et le fonds n'a pas, dans une certaine mesure, échappé à cette accusation. Toutefois, grâce à la souplesse de sa gestion, les trois premières tranches sont affectées à ce jour en quasi-totalité et la quatrième tranche, lancée au début de l'année, a d'ores et déjà été affectée pour sa majeure partie - 5,880 milliards de francs sur 6 milliards de francs - surtout en ce qui concerne la partie « transports ». Le bilan est donc largement positif et justifie la mise en œuvre d'une cinquième tranche.

Cette cinquième tranche, qui vous est présentée aujourd'hui, s'élève à 6 milliards de francs, soit un montant égal à celui de la quatrième tranche.

Elle servira à financer, dans le cadre fixé par la loi, des actions spécifiques complétant utilement celles subventionnées par le budget de l'Etat.

La répartition de ces 6 milliards, que votre commission des finances a souhaité connaître, est la suivante - et je répons par là même à la troisième question de M. Métais :

Les transports publics bénéficieront de 1 050 millions de francs, dont 850 millions de francs pour les transports terrestres et 200 millions de francs pour les ports maritimes.

L'Etat continuera de prendre à sa charge 30 p. 100 du coût du T.G.V. Atlantique, dont les travaux avancent rapidement. Il s'agit à la fois de financer un équipement d'intérêt national et d'aider la S.N.C.F. dans son effort de redressement.

Le F.S.G.T. subventionnera également les opérations d'électrification dans le Massif central et, surtout, le plan ferroviaire breton - liaison Rennes-Saint-Brieuc - opération que je suis attentivement comme vous pouvez le penser.

De nombreuses opérations de transports collectifs urbains seront aussi financées : métro de Lyon, tramways et axes lourds de Grenoble, Saint-Etienne, Nantes et Besançon. Dans la région parisienne, le F.S.G.T. permettra de tenir les engagements du contrat de Plan signé avec la région : liaison Vallée de Montmorency-Invalides, gare Saint-Michel. Dans les ports, de nombreuses opérations de dragage, de rétablissement des profondeurs, et, de façon générale, d'infrastructures seront engagées, comme le quai aux aciers de Dunkerque.

Les infrastructures routières bénéficieront de 2 650 millions de francs, dont 200 millions de francs pour les pôles de conversion.

Les dotations permettront de poursuivre le programme autoroutier - liaisons Le Mans-Angers, Calais-Reims, Bayonne-Pau-Tarbes, Orléans-Bourges-Clermont-Ferrand - de tenir la totalité des engagements pris vis-à-vis des régions et d'assurer le financement des programmes spéciaux d'aménagement du territoire : plan routier breton, Massif central. Enfin, les crédits seront utilisés dans des opérations de renforcement coordonné des chaussées, travaux particulièrement nécessaires après les rigueurs de l'hiver dernier.

La maîtrise de l'énergie se verra affecter 2 300 millions de francs, dont 1 500 millions de francs d'aide aux logements sociaux : 1 250 millions de francs pour les logements locatifs H.L.M., 200 millions de francs pour les propriétaires privés et 50 millions de francs pour le label haute performance énergétique décerné aux logements particulièrement économes en énergie qui prennent déjà en compte la future réglementation thermique. Les travaux d'économie d'énergie porteront ainsi sur environ 130 000 logements. Enfin, 700 millions de francs d'interventions de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie serviront à développer les économies d'énergie dans les entreprises industrielles et agricoles, les bâtiments d'Etat, des collectivités locales, les hôpitaux, et favoriseront les réseaux de chaleur.

Le financement du fonds est assuré en partie par l'emprunt, en partie par une taxe sur les carburants. Les rapporteurs y ont insisté : ce dispositif est efficace et sain sur le plan financier. La taxe spécifique constitue une recette définitive, ce qui permet au F.S.G.T. d'être assuré de rembourser les subventions qu'il apporte.

La taxe spécifique sur les produits pétroliers, qui est actuellement de 6,7 centimes par litre, sera portée à 9,7 centimes en juin 1986 pour financer les emprunts de la quatrième tranche. Je vous demande aujourd'hui d'autoriser le Gouvernement à porter cette taxe à 12,2 centimes en décembre 1986 pour le financement de la cinquième tranche.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler qu'il est logique de retenir cette assiette fiscale, puisqu'il s'agit de financer des infrastructures de transport et des équipements destinés à la maîtrise de l'énergie.

Encourager l'investissement dans le secteur des travaux publics et des transports, favoriser les actions pour les économies d'énergie, tels sont les objectifs de ce fonds.

**M. Robert Wagner.** On tue l'automobile !

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Je voudrais terminer en évoquant la conjoncture actuelle dans le bâtiment et les travaux publics. Les premiers effets de la politique menée depuis 1981 ne se font réellement sentir que depuis le début de 1985, et encore, j'en conviens, de manière extrêmement timide. Ces effets ne seront mesurables sur l'activité qu'en 1986. Pourtant, pour le bâtiment, il est possible de déceler quelques signes encourageants.

Les mises en chantier de logements neufs au premier semestre de 1985 sont au même niveau que celles de 1984 pour la même période. Cette stabilisation ne devrait pas apparaître extraordinaire en soi, et pourtant c'est la première année depuis 1979 que l'on ne constate pas une nouvelle diminution des mises en chantier. Il fallait le souligner.

La consommation des prêts conventionnés se poursuit à un rythme élevé, celle des prêts d'épargne logement également ; la vente des logements neufs se redresse dans plusieurs régions.

La dernière enquête de l'I.N.S.E.E. sur l'activité du bâtiment montre une sensible amélioration de l'activité et des prévisions qu'en font les entreprises.

Enfin, le marché de l'emploi dans le bâtiment est en train de se retourner : pour la première fois depuis 1979, les offres d'emplois augmentent alors que les demandes diminuent, de même que les défaillances d'entreprises. Même s'il est vrai qu'il s'agit là de statistiques nationales, qui pourraient être infirmées par certaines situations locales, nous devons nous féliciter de cette amélioration. En tout cas, ces résultats peuvent être avantageusement comparés à ceux constatés dans les autres pays européens, tous confrontés aux mêmes difficultés.

Dans le secteur des travaux publics, la situation est plus délicate. Même si on constate une amélioration pour certains types de travaux, pour d'autres il n'en va pas de même.

La politique du Gouvernement s'inscrit dans ce contexte : la création du fonds spécial de grands travaux a permis de maintenir l'effort d'investissement de l'Etat pour la première fois après huit ans de décroissance ininterrompue.

L'objectif recherché avec cette cinquième tranche, est, non pas une accélération spectaculaire et brutale de l'activité, qui serait inéluctablement suivie d'une dépression encore plus importante, mais une amélioration durable de la conjoncture.

Je veux croire que chacun, dans cette assemblée, partage cet objectif. C'est pourquoi, j'en suis persuadé, ce projet de loi, après avoir été adopté au Sénat, sera voté par votre assemblée à une large majorité et, pourquoi pas, à l'unanimité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Pierre Bernard.

**M. Pierre Bernard.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je souhaite tout d'abord m'associer à tous ceux qui, jusqu'ici, se sont félicités de la politique de grands travaux menée par le Gouvernement depuis 1982.

Les objectifs de cette politique sont clairs : contribuer à la réalisation d'équipements durables, utiles, nécessaires à la vie quotidienne des Français ; financer des travaux permettant d'économiser l'énergie et d'améliorer le cadre de vie ; aider les régions durement affectées par les mutations industrielles en leur apportant un soutien immédiat, et les programmes réalisés dans les pôles de conversion grâce au fonds spécial de grands travaux s'inscrivent pleinement dans le projet de modernisation et de renouveau économique qui est pour-

suivi ; soutenir enfin, bien sûr, l'activité des entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui sont confrontées à de dures difficultés.

Les résultats atteints jusqu'à maintenant sont déjà très encourageants. Depuis la création du fonds spécial de grands travaux, quelque 18 milliards de francs, répartis en trois tranches de 4 milliards de francs et une quatrième tranche de 6 milliards de francs, ont été accordés en subventions. Cela représente plus de 50 milliards de francs de travaux, avec toutes les conséquences positives que l'on sait pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics.

Je soulignerai à cet égard, pour mémoire, que la moitié des subventions allouées au titre des trois premières tranches du fonds spécial de grands travaux a été affectée au financement d'équipements publics dans les domaines des transports publics et de la circulation routière. En ce qui concerne la quatrième tranche, plus de 60 p. 100 des crédits répartis ont été attribués aux infrastructures de transports publics et à la circulation routière. L'effort entrepris par le Gouvernement en faveur du secteur des travaux publics, grâce en partie au fonds spécial de grands travaux, est donc poursuivi et accentué. Dans le seul domaine des travaux routiers, les moyens d'engagement conjugués du budget de l'Etat et du fonds spécial de grands travaux ont progressé de 8,2 p. 100 de 1984 à 1985.

J'accueille donc avec beaucoup de satisfaction la décision de lancer une cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux. Elle doit également combler d'aise l'opposition puisque, le 6 mai de cette année, M. Raymond Marcellin estimait souhaitable le dépôt d'un projet de loi tendant à sa création.

Je me réjouis tout particulièrement de la volonté de réserver, dans cette cinquième tranche, 2 300 millions de francs à la maîtrise de l'énergie.

L'action du fonds spécial portera à cet effet tout particulièrement sur des travaux dans les logements sociaux - 1 500 millions de francs -, les bâtiments publics et la création de réseaux de chaleur.

Tout cela s'inscrit dans la politique engagée par le Gouvernement depuis 1981 en faveur de la maîtrise de l'énergie qui constitue une priorité parmi les priorités, en la matière. C'est ainsi que l'ensemble des aides publiques à l'investissement est passé de 2 215 millions de francs en 1980 à 6 948 millions de francs en 1984. L'A.F.M.E. - l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie - contribue sur son budget propre au financement des actions entreprises par les collectivités locales par le biais des fonds régionaux de maîtrise de l'énergie dont les ressources sont constituées par des apports financiers équivalents de la région et de l'A.F.M.E.

Bien sûr, ce système est parfois lourd et pose un certain nombre de problèmes d'ordre relationnel entre l'agence et les régions. Mais les résultats sont là, le montant global des crédits du fonds spécial consacrés à la maîtrise de l'énergie et gérés par l'A.F.M.E. s'est élevé depuis la création du fonds à près de trois milliards de francs. Plus de 90 p. 100 de ces crédits ont été engagés, et le montant des programmes subventionnés a été évalué, courant 1985, à onze milliards de francs d'investissement.

Pour ce qui concerne les réseaux de chaleur, les aides attribuées au titre du fonds spécial se sont élevées à 490 millions de francs, dont 340 millions de francs au titre de la première tranche et 150 millions de francs au titre de la deuxième. La cinquième tranche permettra de poursuivre cet effort nécessaire pour la nation.

Cela étant, je voudrais formuler quelques observations sur la mise en application de la politique de grands travaux et, en particulier, sur les modalités d'utilisation du fonds spécial. L'expérience vécue au niveau des départements et en particulier de celui du Tarn tendrait à montrer que les procédures très centralisées du fonds spécial ne sont peut-être pas toujours les mieux adaptées. En effet, si ces procédures paraissent tout à fait acceptables dans le cas des grands travaux où l'Etat est le maître d'ouvrage - par exemple s'agissant des travaux de voirie nationale - cela n'est pas toujours le cas lorsqu'il s'agit de travaux portant sur les transports, par exemple sur le désenclavement ferroviaire de la ligne Albi-Carmaux où la maîtrise d'ouvrage est assurée par les collectivités locales. Cela se traduit par des pertes très importantes de temps et d'énergie qu'on devrait pouvoir éviter soit en prévoyant des procédures plus simples et plus expéditives,

soit en décentralisant la gestion des subventions du F.S.G.T. pour ce qui est des grands travaux où les collectivités locales ont la maîtrise d'ouvrage.

Je voudrais aussi attirer votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur les difficultés d'utilisation des crédits, pourtant considérables, affectés aux logements sociaux. L'obligation qui est faite de consacrer 50 p. 100 des travaux d'amélioration de l'habitat aux économies d'énergie est inadaptée, et même inapplicable dans notre département. A cet égard, les chiffres sont très éloquentes : sur dix millions de francs qui nous ont été accordés l'année dernière, 2,2 millions seulement ont pu être dépensés. Et pourtant, en matière d'amélioration de l'habitat, les besoins chez nous sont immenses. Serait-il possible d'envisager un régime spécial pour les pôles de conversion en fixant la barre concernant les économies d'énergie à 25 p. 100 plutôt qu'à 50 p. 100 ?

Les difficultés que nous rencontrons ont pour conséquence un taux de consommation du fonds spécial très inférieur à celui que nous connaissons avec le fonds d'intervention d'aménagement du territoire ou avec le fonds d'industrialisation des charbonnages.

Il s'agit là d'une situation qu'il faut absolument corriger en prenant les mesures qui s'imposent et j'ai voulu l'évoquer devant vous aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Weisenhorn.

**M. Pierre Weisenhorn.** Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le Parlement est appelé à se prononcer sur l'augmentation à 12,2 centimes par litre de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi portant création du fonds spécial de grands travaux.

Je dirai d'emblée que les premières tranches ont été perçues comme un coup d'accélérateur puissant à l'économie, une sorte de piqûre intraveineuse donnée au bâtiment, à l'économie d'énergie, aux transports et aux communications, dans le contexte de budgets en augmentation par rapport à l'année précédente.

A l'heure actuelle, hélas ! en dépit de l'impasse budgétaire, nous découvrons que la quasi-totalité des budgets sont en chute libre, quant à l'investissement, notamment.

Le fonds spécial est géré par un conseil d'administration de neuf membres, dont les représentants de sept ministères. A l'examen du budget de ces ministères, on est forcé de constater qu'au lieu de s'ajouter à des autorisations de programmes, le fonds devient un « bouche-trou » dont il est tenu compte préalablement dans l'établissement de la loi de finances.

**M. Robert Wagner.** Hélas !

**M. Pierre Weisenhorn.** On peut, dès lors, s'interroger sur sa finalité et sur son efficacité.

Vous raclez les fonds de tiroirs et vous ne trouvez plus que le citron de l'automobile à presser à mort.

**M. Robert Wagner.** Très bien !

**M. Pierre Weisenhorn.** A l'augmentation fantastique des charges supportées par l'automobile, subissant une T.V.A. de 33,3 p. 100, comme les objets de luxe, alors que la voiture est devenue un outil de travail, à la taxe sur les carburants, atteignant 57 francs pour 100 francs de super, qui est, à une exception près, le taux le plus élevé d'Europe, s'ajoute une nouvelle taxe sur les assurances, autre record européen, qui rapporte 15 milliards de francs à l'Etat.

Il faut y ajouter les 9 milliards de francs que rapporte la vignette, les 3 milliards de francs de la carte grise, les 8 milliards de francs des péages, soit, au total, une recette de 135 milliards de francs, l'équivalent du produit de l'impôt sur le revenu.

Nos industriels fabricants de véhicules ne peuvent que constater que leurs clients se tournent de plus en plus vers les petites cylindrées et que le parc automobile connaît une rotation d'achat plus lente et un vieillissement croissant.

Les constructeurs sont littéralement obligés, avec quatre à cinq années d'anticipation, de lire dans le marc de café pour lancer la chaîne de la future voiture, dont le coût s'élève à quelque 4 ou 5 milliards de francs.

Il faudra ajouter à cette facture une nouvelle augmentation de la T.I.P.P., qui interviendra en avril 1986 ; encore une bombe à retardement !

Le Sénat a voté l'article unique de votre projet de loi sous réserve que le Gouvernement s'engage sur une répartition précise des 6 milliards de francs prévus au titre de la cinquième tranche.

En conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, je voudrais vous interroger sur trois points précis : ma première question concerne le logement : le fonds spécial de grands travaux accorde son aide aux logements sociaux financés par des Palulos, à l'amélioration de l'habitat et au label de haute performance énergétique.

Or, s'il est bon de réhabiliter l'habitat social ancien, il serait bon aussi de se pencher sur la demande criante de logements sociaux neufs, formulée surtout par les jeunes ménages. La loi Quilliot a asséché l'investissement dans la pierre, les prêts locatifs aidés sont attribués chichement, et l'insécurité de l'emploi rend les ménages hésitants à se lancer dans l'aventure de la construction individuelle. On se tourne donc de plus en plus vers le logement locatif, qui fait souvent l'objet de recherches désespérées. Allez-vous vous intéresser au logement social neuf ?

Ma deuxième question concernera les voies navigables, parent pauvre de l'action gouvernementale.

M. le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges l'a dit tout à l'heure, si 150 millions de francs sont apparus dans la deuxième tranche et 15 millions de francs dans la quatrième, la voie royale européenne Rhin-Rhône qui doit relier la mer du Nord à la Méditerranée est en panne et les perspectives de développement du réseau navigable français sont au point mort.

**M. Charles Haby.** Eh oui !

**M. Pierre Welsenhorn.** Cet axe est réalisé aux quatre cinquièmes et son achèvement permettrait le sauvetage de la batellerie, des économies d'énergie considérables, la régularisation des ressources hydrologiques, l'étiage des cours d'eau dans la traversée des villes, la diminution de la pollution. Il permettrait aussi d'acheminer à bon compte et dans des conditions de sécurité satisfaisantes les matières dangereuses, pondéreuses ou encombrantes.

Un coup d'œil sur la carte des canaux de la République fédérale d'Allemagne et du Benelux suffit pour démontrer que ces pays, qui résistent mieux à la crise économique que la France, ont compris l'utilité de la voie fluviale.

Qu'en est-il de l'aménagement de la section Niffer-Mulhouse promis par le Président de la République lors de sa visite en Alsace en novembre 1984, ainsi que par le ministre de l'époque, M. Paul Quilès ?

**M. Robert Wagner.** C'est une promesse.

**M. Pierre Welsenhorn.** Le montage financier devait comporter, notamment, les ressources appropriées par l'hydroélectricité des centrales hydrauliques de la Compagnie nationale du Rhône. Le Premier ministre avait demandé à E.D.F. de verser pendant trois ans, 50 millions de francs par an à la C.N.R. Or E.D.F. n'a pas toujours versé sa contribution et la marge de la C.N.R. a été gelée par le ministre de l'économie et des finances. Cette dernière a vendu son courant électrique, en 1984, à 8,2 centimes à E.D.F., qui le revendait à 22 centimes en moyenne la même année !

Avec 1,5 centime de plus, nous pourrions réaliser la liaison Rhône-Rhin. Sachez que la République fédérale d'Allemagne finance de cette façon la liaison Rhin-Main-Danube.

Les régions sont prêtes à l'effort. Le Gouvernement ne pourrait-il pas solliciter de la Communauté européenne un prêt, puisque cette voie fluviale concerne tout le cœur de l'Europe ? Allez-vous prévoir des crédits pour terminer, à tout le moins, l'aménagement de la section Niffer-Mulhouse ?

Ma troisième et dernière question concernera les économies d'énergie.

Le budget de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie a vu ses possibilités considérablement réduites dans le budget de redéploiement industriel. Or, les investissements énergétiques s'étendent généralement, pour un même projet, sur plusieurs années. Depuis la fondation de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie, aucun financement pluriannuel ne lui a été assuré.

Il serait nettement souhaitable que, par le biais du fonds spécial de grands travaux, ou de toute autre façon, un financement pluriannuel de l'agence soit réalisé.

En 1981 le gouvernement Mauroy avait annoncé un plan énergétique très important, fondé notamment sur les réseaux de chaleur, dénominateur commun de la géothermie, de l'incinération des ordures ménagères, de la relance du charbon national, du branchement sur les centrales nucléaires, etc. La première et la deuxième tranches du fonds spécial ont prévu des crédits pour les réseaux de chaleur. Ces crédits sont allés en diminuant et ont disparu par la suite.

Monsieur le secrétaire d'Etat, la subvention de 15 à 20 p. 100 accordée par le fonds spécial aux collectivités locales, qui bénéficie, en outre, de la récupération de la T.V.A. et de l'économie d'énergie, est décisive. Le projet géothermique de Lutterbach, qui a été accepté et étudié dans l'enthousiasme dans la région mulhousienne, est en rade, du fait de la défection de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie. Des réseaux de chaleur attendent leur lancement à Colmar, Haguenau et Molsheim.

Le réseau de chaleur est utilisé largement à l'étranger. En Islande, la géothermie approvisionne même la maison individuelle. L'U.R.S.S., la Pologne, la Suède, Berlin-Ouest, Brescia, en Italie, sont autant d'exemples où l'eau chaude, ou plutôt, à l'heure actuelle, la vapeur d'eau, est devenue un vecteur important d'énergie pour l'industrie et le tertiaire.

A Paris, la C.P.C.U., brûlant des ordures ménagères, étend son réseau de dix kilomètres supplémentaires par an.

Le réseau de chaleur, c'est du travail français pour des tranchées à creuser et à isoler, avec un combustible offert par notre sous-sol, par les ordures ménagères ou par le charbon national, et cette économie de devises se retrouvera chaque année dans le budget de la collectivité locale et de la nation.

M. le secrétaire d'Etat, la réponse à ces trois questions concernant l'avenir de notre pays conditionnera mon vote sur les crédits demandés pour cette cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et l'union pour la démocratie française).*

**M. le président.** La parole est M. Porelli.

**M. Vincent Porelli.** Monsieur le secrétaire d'Etat, messieurs, l'an dernier, dans le cadre de la discussion consacrée à la quatrième tranche du fonds spécial de grands travaux, mon ami André Duroméa commençait son intervention au nom du groupe communiste en citant M. Delors pour qui le F.S.G.T. ne pouvait être qu'un « supplément d'activités », afin de garantir mieux « certaines opérations dont l'utilité économique et sociale est incontestable ».

Ce fonds spécial se concevait, par conséquent, comme un « plus » à des budgets qui, en 1982, étaient en progression sensible.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Le rapport établi par le Sénat indique que « dans chacun des secteurs où intervient le fonds, les baisses de crédits sont sensibles par rapport à 1985 ».

Au titre des transports publics, les subventions d'investissements aux transports terrestres subiront une baisse d'environ 25 p. 100 par rapport à 1985. En ce qui concerne les investissements portuaires, la diminution sera de 19 p. 100. Pour la circulation routière, la tendance est également à la baisse. Enfin, par rapport au logement, il manquera près de 500 millions de francs dans le secteur de l'amélioration de l'habitat.

Ce constat est véritablement angoissant si l'on veut bien considérer que, dans ces secteurs, les besoins sont immenses.

Or, la cinquième tranche du fonds spécial sera loin de couvrir les insuffisances criantes des budgets concernés.

Pour les infrastructures routières et les quatrième et cinquième tranches du F.S.G.T. imputées sur les budgets concernés, la diminution des crédits atteindra 5 p. 100 en volume. Est-ce de cette façon, monsieur le secrétaire d'Etat, que l'on entend supprimer les points noirs d'un système routier dont le week-end de la Toussaint a fourni maints exemples d'un manque de fiabilité ?

Il semble, c'est vrai, que le F.S.G.T. compense en partie la chute brutale des subventions aux collectivités locales pour les tramways et autres infrastructures. Mais quel sera le montant de cette compensation ? Nous ne le connaissons pas.

Pour les travaux d'infrastructures portuaires dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, si 200 millions sont réellement inscrits au fonds spécial, il n'en demeure pas moins que les crédits budgétaires concernant ce secteur ont considérablement baissé.

A titre d'exemple, j'indique que l'Etat a dégagé, l'an dernier, 12 millions de francs pour financer la réalisation d'un quai à Fos - Port Saint-Louis-du-Rhône, dans les Bouches-du-Rhône. Il manque 20 millions de francs pour que ce quai soit battu par les flots et donc pour entreprendre les dragages. Est-ce que ce crédit sera pourvu grâce au fonds spécial ? Il semble que oui, puisque vous avez indiqué que grâce à lui, des dragages pourront être réalisés. Mais, en cas de réponse négative, un ouvrage à moitié achevé continuera à dormir dans les sables du golfe de Fos.

Enfin, concernant le logement, le F.S.G.T. ne parviendra pas à pallier les carences du budget pour 1986, illustrées par une diminution de 34 p. 100 des crédits dits « Palulos », tandis que la réhabilitation des logements sociaux et les primes destinées aux propriétaires du secteur privé pour l'amélioration de l'habitat vont diminuer, elles, de 55 p. 100.

En réalité, ce fonds spécial n'est qu'une béquille destinée à atténuer, si tant est que cela soit possible, les lacunes graves dont je viens de dresser l'inventaire.

Il n'est plus le moyen d'entreprendre des travaux supplémentaires pour répondre mieux et au plus vite aux besoins des gens et pour soutenir efficacement l'activité du bâtiment et des travaux publics. Son effet de relance sera, par conséquent, fortement réduit puisqu'il ne compense pas les insuffisances budgétaires que nous avons, à juste titre, dénoncées.

Enfin, la méthode qui consiste à débudgétiser ces dépenses me paraît particulièrement contestable car chacun sait bien que la fiscalité indirecte est synonyme d'injustice fiscale, la majoration des prix des carburants étant supportée par les utilisateurs sans que soit pris en compte le montant de leurs revenus.

C'est pour toutes ces raisons que votre projet de loi nous laisse très réservés.

Au début de mon intervention je parlais, évoquant le fonds spécial, d'un « plus » ; en vérité, il s'agit d'un « plus » bien timide qui est loin de compenser les nombreux « moins » qui émaillent les projets budgétaires comportant des grands travaux.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, le groupe communiste s'abstiendra sur ce texte qui n'apporte pas de réponse réelle à la relance des branches industrielles face à la grave situation qu'elles connaissent. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La discussion générale est close.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'urbanisme, du logement et des transports, chargé des transports.

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Les orateurs qui m'ont interrogé dans la discussion générale voudront bien m'excuser si les réponses que je vais leur apporter maintenant n'ont pas toujours la précision qu'ils en attendent. Si certains aspects sont relativement nouveaux pour moi, je me propose de leur répondre plus à fond dans les jours à venir.

Monsieur Bernard, vous avez évoqué la difficulté de combiner, en matière d'amélioration de l'habitat, les crédits budgétaires pour les travaux d'amélioration et les crédits du F.S.G.T. pour les travaux d'économie d'énergie. C'est un problème que nous connaissons bien.

Vous avez également plaidé en faveur des pôles de conversion, dans lesquels le financement est encore plus diversifié et donc encore plus complexe. Cela mériterait un travail de coordination que je ne manquerai pas d'étudier avec mes collègues du Gouvernement. De même, s'agissant du passage de 25 à 50 que vous avez évoqué, nous examinerons la possibilité d'un assouplissement.

Monsieur Weisenhorn, j'ai apprécié le jugement très positif que vous avez porté sur le principe du fonds spécial de grands travaux. Vous avez parlé de relance et même de « piqûre intraveineuse ». Je ne me souvenais pourtant pas que vous ayez, vous et vos collègues, voté dans l'enthousiasme les premières tranches de ce fonds que vous considérez aujourd'hui comme une institution aussi positive.

Vous avez néanmoins mis en cause le mode de financement retenu, regrettant qu'une fois de plus l'automobile en soit la victime.

**M. Pierre Weisenhorn.** Hélas !

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Puisque vous avez évoqué le taux de 33 p. 100 de T.V.A. appliqué aux automobiles, vous me permettez de rappeler, sans vouloir me dérober pour autant, que ce taux fait partie de l'héritage.

**M. Pierre Weisenhorn.** On peut toujours le diminuer !

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Sans doute ! Mais rendons à César ce qui est à César : la fixation du taux à 33 p. 100, c'est vous !

Quant au prix des carburants, fort heureusement, il a plutôt convenablement évolué au cours de cette année puisque le supercarburant, qui était à l'indice 463 au mois de février, a atteint à peine l'indice 464 au mois de septembre. D'autres secteurs ont beaucoup moins bien réagi.

La taxe destinée à financer le fonds spécial de grands travaux représente actuellement un peu plus de 1 p. 100 du prix des carburants. Lorsque l'augmentation sera portée à son taux maximal, soit 12,2 centimes par litre, nous en serons encore aux environs de 2 p. 100. D'aucuns trouveront que c'est trop, mais je crois que cette augmentation restera dans des limites raisonnables. Et vous conviendrez avec moi que ce n'est pas cette taxe qui modifiera profondément le rapport de forces ou la concurrence entre automobiles de marque française et de marque étrangère.

Enfin, il faut mettre au crédit du Gouvernement un très gros effort de modernisation de l'industrie automobile qu'il atteste le bien-fondé de la politique suivie dans ce secteur.

Vous avez ensuite regretté, monsieur Weisenhorn, que l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie ait vu ses moyens réduits. Je crois bon de rappeler - même si cela n'est pas suffisant pour vous rassérer - que, dans un contexte de rigueur budgétaire, le budget pour 1986 préserve l'avenir, car les crédits affectés à la recherche en matière de maîtrise de l'énergie ont été maintenus. Par ailleurs, mon collègue M. Malvy, secrétaire d'Etat chargé de l'énergie, a eu l'occasion de vous préciser que lors de la discussion du collectif budgétaire de 1985, et suite, en particulier, aux remarques que votre collègue M. Chapuis avait développées dans son rapport, il était probable qu'un supplément serait accordé à l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Vous avez également parlé des réseaux de chaleur. Cela n'a rien d'étonnant venant d'un Alsacien puisque c'est une des régions de France les plus favorisées en ce domaine, même si vous avez poussé la comparaison un peu loin en évoquant l'Islande. L'exploitation de cette ressource par la mise en place de réseaux de chaleur reste bien une des priorités du Gouvernement. Comme je l'ai indiqué, la cinquième tranche du fonds spécial de grands travaux va précisément permettre de financer certains de ces réseaux. J'espère que ceux auxquels vous tenez pourront en faire partie.

S'agissant du canal Rhin-Rhône, je voudrais d'abord rappeler que cette opération, dans sa globalité, est un choix important mais incontestablement onéreux.

**M. Pierre Weisenhorn.** C'est vrai !

**M. Charles Josselin, secrétaire d'Etat.** Le contexte étant celui que vous savez, il n'est pas forcément facile de conduire une telle opération au rythme qu'on voudrait.

Pour ce qui est, en particulier, de la liaison Niffer-Mulhouse, le bouclage du plan de financement n'est pas achevé. Les sommes prélevées dans la deuxième tranche du fonds spécial de grands travaux, mêmes abondées des participations des collectivités locales et de la contribution d'E.D.F. - laquelle, je vous le précise, a été effectivement versée - ne sont pas suffisantes. Nous nous sommes déjà tournés, comme d'ailleurs vous nous le suggérez, vers la Communauté, pour solliciter des financements complémentaires qui, nous l'espérons, permettront d'entreprendre enfin cette opération.

Là encore, vous avez fait une comparaison, mais avec l'Allemagne et le Benelux. Vous conviendrez que la situation du réseau fluvial dans ces pays est le produit d'une histoire déjà ancienne et qu'il sera difficile de nous remettre à niveau, même s'il faut indéniablement faire un effort en matière de transport fluvial.

S'agissant du logement, il est vrai qu'il y a encore des besoins à satisfaire. Je rappelle simplement que le programme de logements neufs, c'est 70 000 P.L.A. et 310 000 P.A.P. et prêts conventionnés. On ne peut pas donc accuser le Gouvernement de ne pas aider le logement social neuf. Mais, dans ce domaine, entre le souhaitable et le possible, il y aura toujours un certain décalage.

Outre la nécessaire amélioration du logement et de l'habitat, sur laquelle vous avez insisté à juste titre, monsieur Porelli, vous avez évoqué le problème du réseau routier.

Il subsiste assurément des points noirs et le week-end de la Toussaint l'a encore montré. Toutefois, M. Quilès, avec qui j'en parlais ce matin, faisait remarquer que, par définition, un week-end représente presque un cinquième des risques encourus et que, pour peu qu'il soit un peu long, la proportion s'en trouve encore accrue.

Il est vrai aussi que les accidents n'ont pas toujours lieu aux points noirs, mais, j'en conviens volontiers, ce n'est pas une raison pour ne pas les résorber.

Il manque, dites-vous, 20 millions de francs pour réaliser une installation portuaire qui vous tient à cœur. Je ne suis pas en mesure de vous indiquer ce soir si cette somme pourra être débloquée dans le cadre de la cinquième tranche mais, puisque des travaux de dragage figurent effectivement parmi les emplois prévus, on peut espérer que vous obtiendrez gain de cause. C'est en tout cas une possibilité que je vais explorer ; je pourrai ainsi vous apporter une réponse plus précise dans les jours qui viennent.

Je conclurai sur une remarque d'ordre général. D'aucuns pourraient considérer que, contrairement aux premières tranches du fonds spécial de grands travaux, qui apportaient effectivement un plus, celle-ci représenterait une certaine opération de compensation. Mieux vaut toutefois que ce fonds existe en plus du budget même si certains le considèrent comme insuffisant. En tout cas, c'est à vous, mesdames, messieurs, qu'il appartient de décider si vous autorisez le Gouvernement à se donner et à donner à la France quelques moyens supplémentaires dont bénéficieront des secteurs économiques qui, tout le monde l'a reconnu, en ont besoin. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

**M. le président.** Aucune motion de renvoi en commission n'étant présentée, le passage à la discussion de l'article unique du projet de loi dans le texte du Sénat est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

#### Article unique

**M. le président.** « Article unique. - A compter du 1<sup>er</sup> décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers, instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du Fonds spécial de grands travaux, est porté à 12,2 centimes par litre. »

#### Explication de vote

**M. le président.** La parole est à M. Zeller, pour expliquer son vote.

**M. Adrien Zeller.** Par-delà les tranchées qui nous séparent, monsieur le secrétaire d'Etat, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre nomination.

Nous vous avons entendu exposer vos vues sur l'utilisation de la cinquième tranche, et je vous annonce que, cette fois, nous ne voterons pas contre le déblocage de nouveaux moyens. Nous tenons tout de même à vous faire observer que le fonds spécial de grands travaux ne mérite plus guère son nom, les opérations qu'il finance n'ayant plus rien de spécial et n'étant plus toujours de grands travaux. N'allez-vous pas financer sur ces crédits les renforcements coordonnés, qui relèvent plutôt de la mission traditionnelle de votre administration, et même les primes à l'amélioration de l'habitat qui sont attribuées pour de tout petits travaux ?

Connaissant votre sensibilité particulière pour la décentralisation, nous regrettons que l'intégralité de la fiscalité pétrolière soit accaparée par l'Etat et ne soit pas, pour partie au moins, attribuée aux régions qui ont des responsabilités particulières dans le domaine des transports et qui ont reçu, notamment cette année, des charges non compensées, par exemple les frais de fonctionnement des lycées. Moderniser notre fiscalité aurait pu consister notamment à attribuer une modeste part de la fiscalité pétrolière aux régions, compte tenu du caractère relativement dynamique de cette fiscalité et alors que leurs recettes fiscales actuelles le sont beaucoup moins.

Permettez-moi, monsieur le secrétaire d'Etat, de vous soumettre deux suggestions, même si je n'attends pas de vous une réponse immédiate dans la mesure où j'interviens pour une explication de vote.

D'abord, n'oubliez pas la prime à l'amélioration de l'habitat, particulièrement précieuse en zone rurale puisqu'elle profite à l'habitat individuel dispersé. Elle a été quelque peu négligée dans le passé, songez à assurer son avenir.

Ensuite, puisque vous avez proposé avec raison de faire avancer les travaux d'électrification, je vous rappelle que la ligne de chemin de fer Strasbourg-Lyon n'est toujours pas totalement électrifiée, ce qui oblige à utiliser des turbo trains particulièrement voraces en fioul.

**M. Germain Gengenwin.** Et qui polluent !

**M. Adrien Zeller.** L'électrification de vingt-six kilomètres de cette ligne permettrait de supprimer totalement les turbo trains et d'assurer partiellement la liaison Strasbourg-Lyon par T.G.V. à hauteur de Montchanin. On réaliserait ainsi un gain de temps de l'ordre de 20 p. 100 et une économie de plusieurs milliers de tonnes de fioul. La S.N.C.F. ne pourrait-elle pas bénéficier des crédits du fonds pour ce petit tronçon ? Je suis convaincu qu'elle y trouverait son compte, tout comme l'économie nationale, car le délai de retour de cette dépense serait sans doute inférieur à trois ou quatre ans, ce qui est rarement le cas pour les travaux d'économie d'énergie. Je vous remercie par avance de l'attention que vous ne manquez pas de porter à cette suggestion.

Nous allons donc nous abstenir lors du vote parce que, dans l'ensemble, l'utilité des travaux envisagés n'est pas contestable, même si nous sommes en désaccord avec cette procédure de débudgétisation indirecte.

**M. Germain Gengenwin.** Très bien !

**M. le président.** Personne ne demande plus la parole ?..

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

*(L'article unique du projet de loi est adopté.)*

**M. Guy Béche, rapporteur.** Seuls les socialistes ont voté pour !

3

#### DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

##### Discussion d'un projet de loi rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à la dotation globale d'équipement (nos 3048, 3064).

La parole est à M. Labazée, rapporteur de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

**M. Georges Labazée, rapporteur.** Monsieur le président, monsieur le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, mes chers collègues, lors de l'élaboration, à l'automne 1982, de ce qui est devenu la loi du 16 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, chacun, dans cette enceinte et au Sénat, convenait que la globalisation des subventions d'équipement était une très bonne chose. Cette globalisation en matière d'équipement constituait une avancée permettant la réalisation d'investissements, souvent ambitieux, par des collectivités locales délivrées de toute tutelle grâce à une dotation libre d'emploi.

Le premier avantage de cette réforme tenait au fait qu'elle simplifiait les procédures d'octroi de l'aide de l'Etat. Elle supprimait, en effet, la nécessité, pour les collectivités locales, de préparer des dossiers administratifs, techniques et financiers préalables à l'attribution de subventions. En outre, pour l'ensemble des collectivités, l'indexation de la D.G.E. sur la formation brute du capital fixe des administrations garantissait que la participation de l'Etat à l'investissement local échapperait aux mesures de régulation budgétaire.

La mise en place du système de répartition de la D.G.E. s'est opérée progressivement. La loi du 29 décembre 1983 ayant précisé la répartition entre les communes, en accordant d'ores et déjà une majoration pour les communes de moins de 2 000 habitants en fonction de critères spécifiques, et ce, selon un taux de concours de 2,2 p. 100.

Or il apparaît que si le système actuel du taux de concours est bien adapté à la situation des communes importantes dont le flux d'investissement est régulier, il n'en va pas de même pour les petites communes. En effet, la faiblesse de leur assise financière, et donc de leur capacité d'emprunt, ainsi que le rythme très irrégulier de leurs investissements rendent nécessaire la mise en place d'un mécanisme de répartition sélectif permettant de concentrer l'aide de l'Etat, et donc d'assurer, pour chaque opération aidée, un niveau de concours très sensiblement supérieur au taux actuellement pratiqué.

Si le système du taux de concours était maintenu, le volume global d'investissement des petites communes risquerait de connaître, à court terme, une diminution sensible, qui pourrait avoir une incidence négative sur l'activité de certains secteurs économiques, plus particulièrement dans le bâtiment et les travaux publics. C'est la raison pour laquelle il apparaît opportun que ce texte vienne en discussion aujourd'hui afin qu'il trouve une application pleine et entière dès 1986.

Nous avons souvenance, monsieur le ministre, de vos propositions de la fin de l'année 1984 tendant à instaurer un dispositif intéressant pour la modification de la répartition de la D.G.E. Mais nous avons pu également, à ce moment-là, apprécier votre sagesse pour remettre sur l'ouvrage votre projet, afin que toutes les instances regroupant des élus locaux et le comité des finances locales puissent réfléchir à la meilleure adaptation possible du dispositif. N'est-ce pas l'association des maires de France qui a exprimé le souhait, dans sa résolution générale - lors de son soixante-septième congrès -, de prendre en compte la spécificité des petites communes ?

L'on peut regretter, monsieur le ministre, que ceux qui réclamaient très haut cette concertation aient cru bon, à la faveur d'une question préalable, d'écarter ce texte, et il est heureux que l'Assemblée nationale l'examine avec sérieux sous tous ses aspects.

Quelle est donc l'économie du projet ?

Le texte qui nous est soumis maintient le régime actuel pour les communes de plus de 10 000 habitants. Pour celles de 2 000 habitants au plus, en revanche, il substitue au mécanisme du taux de concours un système de subvention par opération. Les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants pourront, elles, librement choisir leur rattachement à l'un ou l'autre régime.

La dotation globale d'équipement serait désormais divisée en deux parts, la première allant aux communes de plus de 10 000 habitants et aux communes de plus de 2 000 habitants qui auraient opté pour le taux de concours ; la seconde étant répartie entre les autres collectivités, non pas d'une façon mécanique en tenant compte des seuls critères de population, mais en intégrant des paramètres tels que la voirie, le potentiel fiscal, les logements construits depuis trois ans et la population. C'est ainsi que la prise en compte de ces critères permettra une répartition des crédits relativement semblable à celle des années antérieures, à savoir 33 p. 100 pour les communes de moins de 2 000 habitants, alors que ce taux ne serait que de 27 p. 100 si l'on ne tenait compte que des critères de population.

Ce mécanisme, monsieur le ministre, a le mérite d'être clair et précis, d'autant qu'il prend en compte, dans chacune des strates, la réalité des groupements de communes et, par là même, la réalisation d'investissements dans le cadre d'une coopération intercommunale à laquelle nous sommes très attachés.

Néanmoins, nous sommes plusieurs à nous être interrogés sur la possibilité de laisser à toutes les communes le droit d'option - y compris pour les communes de moins de 2 000 habitants - certains pouvant craindre que l'intervention du représentant du Gouvernement dans la répartition des subventions opération par opération ne soit ressentie comme un retour à la tutelle, c'est-à-dire comme un recul de la décentralisation.

**M. Pierre-Bernard Couaté.** C'est effectivement le risque !

**M. Georges Labazée, rapporteur.** Cependant nous comprenons fort bien les difficultés qui pouvaient surgir dans la mise en œuvre technique d'un tel dispositif et entraîner des difficultés que d'aucuns ne manqueraient pas d'exploiter.

Il est vrai également que l'intervention d'une commission, composée essentiellement d'élus, fixant les catégories d'opérations prioritaires et les fourchettes des taux de subvention est à même d'assurer un équilibre entre les différents pouvoirs. L'on pouvait redouter que le fait de confier à cette commission l'ensemble des pouvoirs de répartition des crédits de la seconde part n'entraînaît à terme des conflits. Cela devait être aussi pris en compte. Le pouvoir décisionnel conféré au commissaire de la République constituera, dans cette recherche d'un équilibre, nous en sommes certains, une garantie d'objectivité et de neutralité à l'égard des communes entrant dans le système que je viens d'évoquer dans mon propos.

L'examen de ce dispositif a donné lieu, monsieur le ministre, mes chers collègues, à un débat intéressant en commission, débat qui a débouché sur un certain nombre d'amendements dont je voudrais rappeler rapidement l'esprit.

Si, comme je l'indiquais, la commission a admis le principe du retour, pour les communes de moins de 2 000 habitants, à la subvention par opération, par contre il lui a semblé nécessaire de laisser le droit d'option aux communes éligibles au concours particulier institué au sein de la D.G.F. au bénéfice des communes touristiques et thermales. En effet, pour ces communes, le critère de la population résidente n'est pas entièrement satisfaisant compte tenu de l'importance de la population saisonnière.

Par ailleurs, si la commission a estimé qu'il lui était difficile de faire figurer dans la loi le nombre des membres de la commission d'élus à cause des disparités entre départements, il lui a en revanche semblé souhaitable de modifier les modalités de leur désignation. Le texte du projet de loi donne, en effet, compétence à l'association des maires du département et ne prévoit l'intervention du collège des maires - sans d'ailleurs préciser comment il procède aux désignations - que dans le cas où il n'existe pas d'association des maires ou lorsqu'il y en a plusieurs.

Il serait incontestablement plus satisfaisant, compte tenu du rôle important que doit jouer cette commission, de prévoir une élection de ses membres à la représentation proportionnelle par le collège des maires et des présidents de groupements, afin d'assurer une représentation de toutes les tendances de la vie politique départementale.

On doit observer que cette procédure ne serait pas d'une lourdeur excessive, puisque l'élection n'interviendrait que tous les six ans, le mandat des membres de la commission expirant à chaque renouvellement général des conseils municipaux.

La commission a adopté un amendement présenté par notre collègue Alain Richard tendant à instituer, pour la désignation des membres de la commission, une élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste, trois collèges étant constitués : le premier pour les maires des communes n'excédant pas 2 000 habitants, le second pour les maires des communes dont la population est comprise entre 2 001 et 10 000 habitants, le troisième, enfin, pour les présidents de groupements de communes.

Le projet de loi précise, par ailleurs, que le président de la commission est obligatoirement élu parmi les maires des communes de 2 000 habitants et moins. Votre rapporteur a jugé préférable de donner à la présidence de la commission un caractère collégial et a, en conséquence, proposé un amendement, que la commission a adopté et qui prévoit qu'un bureau de séance est désigné pour chaque réunion de la commission.

Outre les maires et les présidents de groupements, le président du conseil général ou son représentant siège également dans cette commission. Contrairement à celui des autres membres, son mandat prend fin à chaque renouvellement triennal du conseil général.

Votre rapporteur a estimé que la présence du président du conseil général au sein de la commission n'était pas justifiée, compte tenu du principe suivant lequel une collectivité locale ne peut exercer de tutelle sur une autre collectivité locale. Il lui a paru qu'il était préférable de prévoir une information de la conférence départementale d'harmonisation des investissements au sein de laquelle siège le président du conseil général ainsi que le préfet, commissaire de la République, ce

qui garantirait que le département, susceptible de verser des subventions aux communes pour leurs opérations d'équipement, serait informé des aides déjà accordées par l'Etat.

Enfin, pour éviter une modification annuelle des catégories d'opérations prioritaires, donc l'instabilité pour les programmes des communes, ce qui pourrait créer des difficultés, il a semblé plus sage à notre commission de fixer à trois ans la durée des choix opérés par la commission.

C'est sous ces conditions que la commission des lois a adopté, monsieur le ministre, le texte que le Gouvernement a soumis à notre assemblée. Des amendements d'ordre rédactionnel ou technique ainsi que des amendements de conséquence ont également été déposés, qui ne touchent pas le fond du texte.

Je conclus, mes chers collègues, en soulignant que nous savons que tous les mécanismes qui mettent en jeu les finances des collectivités locales sont toujours très délicats à manier. Je pense toutefois que ceux que nous adopterons aujourd'hui permettront une nouvelle avancée pour les petites communes très nombreuses - plus de 32 000 - le tissu vivant de la démocratie locale dans notre pays.

Certes, le montant de la D.G.E. réparti ainsi reste encore modeste ; il constitue néanmoins un progrès certain par rapport au dispositif discrétionnaire existant lors du précédent septennat.

Je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous puissiez nous assurer que ce nouveau système se mettra en place dans les meilleurs délais, que les crédits de paiement accompagneront immédiatement les autorisations de programme, qu'il ne faudra pas présenter aux services de l'Etat des dossiers techniques complexes, au risque de voir s'instaurer une tutelle qui serait mal comprise par les élus dans le cadre d'une décentralisation efficace entrant, jour après jour, dans les esprits de tous nos citoyens.

Il nous appartiendra, au niveau où nous nous trouvons, d'en informer très précisément tous les élus locaux qui attendent cette réforme. L'on peut espérer que le Sénat, dans sa sagesse, saura reprendre ce texte et montrer, comme le fera la majorité de cette assemblée, son véritable attachement à la défense des petites communes de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à Mme Osselin, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

**Mme Jacqueline Osselin, rapporteur pour avis.** Après l'exposé complet que vient de faire notre collègue, M. Georges Labazée, au nom de la commission saisie au fond, je voudrais, dans ces quelques observations, faire état des préoccupations qui ont amené votre commission des finances à se saisir pour avis du projet de loi relatif à la dotation globale d'équipement.

Ce projet de loi est un exemple parfait de la démarche d'adaptation progressive adoptée par le Gouvernement depuis qu'en mars 1982 ont été jetées les bases de la réforme décentralisatrice qui a été poursuivie, depuis lors, avec continuité et ténacité.

L'autonomie des collectivités locales - condition nécessaire d'une véritable décentralisation - supposait notamment que leur fût conférée une plus grande liberté dans leurs décisions d'investissement. Il fallait en terminer avec les arbitrages ministériels auxquels elles étaient soumises. Cela impliquait, en particulier, que les nombreuses subventions spécifiques existant dans la législation antérieure pour le financement des dépenses d'équipement fussent globalisées en une dotation unique. C'est l'œuvre réalisée par la loi du 7 janvier 1983 dans ses dispositions financières. Elle a mis fin au temps perdu dans les antichambres par les élus, jamais assurés du résultat positif de leurs démarches : il y avait les heureux bénéficiaires, et puis les autres qui ne touchaient rien.

En garantissant aux communes et aux départements un taux de concours global et en concrétisant ce concours sous la forme de versements *a posteriori* au vu des états de dépenses d'investissements réalisés par les collectivités locales, la loi du 7 janvier 1983 a suivi une démarche juste dans son principe, car elle a eu le souci de respecter le choix de ces collectivités. Les communes sont ainsi en mesure de mieux maîtriser leurs budgets, puisqu'elles connaissent de suite les sommes sur lesquelles elles peuvent compter.

Mais la pratique a révélé certains inconvénients de la formule pour les petites communes. Pour celles-ci, en effet, les investissements ne suivent pas un flux continu, mais connaissent des à-coups. La substitution au régime des subventions spécifiques d'un concours global pourrait conduire, dans un grand nombre de cas, à mettre en difficulté la réalisation effective des investissements de ces petites communes.

La commission des finances apprécie le fait que le projet de loi ait cherché une conciliation entre le principe de l'autonomie de décision des collectivités locales, qui découle des lois de décentralisation, et la nécessité d'offrir aux petites communes un système de subventions particulières plus adapté au financement d'opérations qui peuvent être très espacées dans le temps, mais dont l'ampleur excède les moyens courants de ces collectivités.

Le projet propose, à la lumière de ces trois années de mise en route progressive de la globalisation des subventions d'équipement, de définir clairement les règles du jeu. Il distingue trois catégories de communes et de groupements de communes : maintien du taux de concours pour les communes et groupements de plus de 10 000 habitants ; mise en place pour les communes de 2 000 habitants et moins, d'un régime de subventions spécifiques attribuées selon une procédure déconcentrée dans chaque département, faisant appel à l'intervention consultative des élus locaux ; option pour l'une ou l'autre formule, pour les communes dont la population est comprise entre 2 000 et 10 000 habitants.

Tous les élus, à quelque tendance politique qu'ils appartiennent, reconnaissent le bien-fondé des orientations de ce texte. Il a fait l'objet d'une large concertation, notamment au sein du comité des finances locales. Pourtant le Sénat - le grand conseil des communes de France, comme il se plaît à s'appeler - a pris prétexte de la prétendue insuffisance des crédits affectés à la D.G.E. pour refuser de prendre en considération un texte qu'il appelait de ses vœux. Il n'a pas pour autant dit où il irait chercher les fonds supplémentaires. Il y a dans son attitude une incohérence certaine que la commission des finances déplore profondément. Elle ne comprend pas que le Sénat paraisse se désintéresser des modalités de répartition de la D.G.E. qui représentera globalement, en 1986, un concours de plus de 4 milliards de francs.

Approuvant pour l'essentiel le projet de loi, la commission des finances a souhaité toutefois en préciser certains points.

Ainsi, s'appuyant sur les simulations réalisées au ministère de l'intérieur, elle a souhaité préciser les proportions retenues pour la prise en compte des critères physiques et financiers utilisés dans la détermination des crédits alloués aux deux parts de la D.G.E.

Elle a, en outre, faisant droit à une demande de M. Louis Besson, adopté un amendement prévoyant que les programmes de subventions accordés aux communes au titre de la seconde part de la D.G.E. seront notifiés aux bénéficiaires au cours du premier trimestre de l'année suivante et que cette notification vaudrait autorisation pour la commune bénéficiaire de commencer les travaux subventionnés. Elle a craint, en effet, que, dans un régime de subventions spécifiques, il n'y ait des délais parfois fort longs entre la notification des subventions et la délégation des crédits de paiement correspondants. Ces délais sont souvent source d'obstacles pour les communes. De plus, dans certaines régions, ils peuvent entraver la réalisation concrète des opérations prévues, pour des raisons climatiques.

La commission des finances a en outre adopté des amendements de moindre portée et de caractère rédactionnel.

Sous le bénéfice de ces observations, et des amendements dont je viens de rappeler brièvement l'économie, la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi relatif à la D.G.E. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est M. Frelaut.

**M. Dominique Frelaut.** Monsieur le ministre, le projet de loi qui nous est soumis a pour objet essentiel de revenir à des subventions spécifiques en matière d'équipement pour les communes de moins de 2 000 habitants et d'établir un droit d'option pour les communes de 2 001 à 10 000 habitants. Les rapporteurs en ont expliqué le détail.

En ce qui concerne les communes de moins de 2 000 habitants, nous ne sommes pas opposés à ce principe. En effet, pour les petites communes, le système du fonds de concours

- surtout quand il est à 2,2 p. 100 comme en 1985 - n'est pas adapté à la réalisation d'investissements lourds qui surviennent d'une manière exceptionnelle au cours d'un mandat.

Au terme d'une année d'application, les maires des petites communes ont souhaité que l'on revienne à des subventions au coup par coup, mais substantielles.

Toutefois - je dois le reconnaître - cette demande s'est faite plus nuancée ces derniers temps. En effet, devant la faiblesse de la dotation d'équipement, les maires sont plus partagés : le retour à des subventions spécifiques ne suffira pas à doter les communes de moyens suffisants pour investir. Mon ami Louis Maisonnat m'a confié que certains maires verraient d'un œil favorable l'instauration d'un droit d'option pour les communes de moins de 2 000 habitants. En effet, lors de la réunion des soixante communes de montagne, il a noté quelques réticences qu'il n'avait pas senties il y a un an, en raison aussi - il faut le dire - de la diminution de 16,47 francs en moyenne nationale de la deuxième part qui était devenue une espèce de recette de fonctionnement. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler. Quoi qu'il en soit, le retour aux subventions spécifiques ne règlera pas à lui seul le problème auquel ces communes sont confrontées. A enveloppe inchangée, ou bien les subventions sont significatives et elles ne pourront alors bénéficier qu'à un nombre très réduit de communes, ou alors un nombre important de communes bénéficient de subventions et l'on retombe, à peu de chose près, dans les travers du système actuel.

L'insuffisance de la D.G.E. a également des effets pervers pour les petites communes. Pour arriver à équilibrer le financement de certains investissements, les communes peuvent devenir tributaires de concours départementaux ou régionaux, avec les risques de tutelle que cela comporte.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que je fais part de mon inquiétude. Dans mon intervention sur le budget de l'intérieur, j'avais eu l'occasion de mettre en garde contre les risques de tutelle exercée par les collectivités départementales ou régionales qui sollicitent pour des communes des fonds de concours qui ne répondent pas à l'esprit de la loi puisqu'il s'agit de participer aux frais de maintenance du patrimoine scolaire voire aux constructions scolaires.

Le système des subventions spécifiques ne peut, en définitive, être apprécié en lui-même. Nous ne sommes pas des adversaires inconditionnels des subventions spécifiques : quand tout le monde voulait la dotation globale, déjà nous avions émis quelques réserves. Au contraire, dans certains domaines, nous souhaitons leur maintien et leur développement. Ainsi pour les bâtiments scolaires dont les collectivités locales ont hérité dans un état de sous-entretien manifeste, voire de délabrement, nous avons les pires inquiétudes. Mais le rétablissement des subventions spécifiques ne règlera pas à lui seul le financement des investissements des collectivités locales. Le problème fondamental est bien le montant global de la D.G.E.

Or, depuis sa création, la D.G.E. a créé autant d'espérances que de déceptions. Ces espérances avaient pu naître notamment des déclarations du ministre de l'intérieur de l'époque qui avançait des taux de 6 p. 100, voire de 10 p. 100.

**M. Jean-Pierre Soisson.** C'est vrai !

**M. Dominique Fraiaut.** En fait, le taux fut de 2 p. 100 en 1983, il se hissa péniblement à 2,2 p. 100 en 1984 et 1985, pour rester à peu près au même niveau en 1986.

Espérances aussi parce qu'on avait dit que le Gouvernement raisonnait dans son budget en termes d'autorisations de programme alors que les communes reçoivent des crédits de paiement, mais que, peu à peu, les seconds rattraperaient les premières. On nous avait encore dit que le transfert des compétences, et donc des ressources, se ferait progressivement. Il est désormais complètement réalisé mais nous en sommes toujours à 2,2 p. 100.

Il y a d'autres raisons. La globalisation a porté sur des subventions spécifiques qui n'avaient cessé de diminuer au cours des dernières années. Depuis de nombreuses années, les établissements publics régionaux et les départements avaient été contraints de supporter le coût de la construction des lycées et des collèges, les crédits du ministère de l'éducation nationale diminuant d'autant. Le montant de rattrapage se serait élevé à 700 millions de francs selon certaines estimations non contestées. J'avais, au moment du débat sur la décentralisation, posé à M. Defferre la question du rattrapage ; il m'avait répondu qu'il n'y avait pas de raison pour

que le Gouvernement rattrape les erreurs des gouvernements précédents qui avaient diminué les subventions spécifiques. Il n'en est pas moins vrai qu'aujourd'hui on en paie les conséquences !

Un tel état de fait ne peut être que préjudiciable aux investissements des collectivités locales qui ont une fonction spécifique dans l'économie nationale. Ils représentaient 76,2 p. 100 des investissements publics - je dis bien publics - en 1984. Leur part est en progression depuis 1977. Les collectivités locales contribuent pour près de 20 p. 100 à l'activité de la branche bâtiment et travaux publics, qui a perdu 70 000 emplois en 1984. Ces investissements correspondent à des besoins qui ne peuvent être pris en charge par le secteur privé. Mais le financement des investissements des collectivités locales se heurte à des difficultés qui peuvent expliquer leur baisse de 2 p. 100 en volume cette année.

La première de ces difficultés résulte - je vous l'avais dit au cours de la discussion budgétaire - de la charge des emprunts en augmentation de 16 p. 100 en 1984. Les collectivités locales doivent rembourser des emprunts contractés à des taux parfois supérieurs à 14 p. 100. Aujourd'hui, la moyenne des taux pour les emprunts souscrits s'élève à 11,1 p. 100, elle est supérieure de six points au taux de l'inflation. Quant aux prêts bonifiés, c'est leur caractère propre qui est actuellement en cause, ils sont supérieurs de quatre points à l'inflation.

Vous m'aviez répondu sur ce point qu'il fallait s'adapter à la désinflation. Il n'en est pas moins vrai que c'est un réel problème pour les collectivités territoriales qui voient les charges de la dette augmenter sans que les volumes d'investissements suivent la même tendance. Nous avons interrogé M. Emmanuelli qui nous a répondu qu'il était à l'étude.

S'agissant des aides à l'investissement, je rappelle que l'évolution des subventions spécifiques a connu depuis 1975 une progression inversement proportionnelle à celle du fonds de compensation de la T.V.A. Il est actuellement question d'amputer ce fonds d'un milliard de francs au détriment des collectivités locales par le biais d'une réforme des critères de remboursement. Le directeur de la direction générale des collectivités locales vous a certainement tenu informé de la discussion qui s'est instaurée au sein du comité des finances locales et de la résolution que nous avons prise contre de telles dispositions. Une réforme du fonds de compensation de la T.V.A. est sans doute nécessaire, mais la première mesure qui s'impose est de mettre un terme au décalage de deux ans pour le remboursement de la T.V.A., sinon c'est à sens unique que s'effectue le toilettage.

Tous ces éléments se conjuguent pour exiger une augmentation de la dotation globale d'équipement. Sans celle-ci, le retour aux subventions spécifiques pour les communes de moins de 2 000 habitants ne règlera rien. Mais elle concerne aussi les villes moyennes et grandes qui connaissent également de sérieuses difficultés pour le financement de leurs investissements. Pour nous, c'est un problème clé !

Certes, on pourra m'objecter qu'une augmentation de la D.G.E. correspond à un souhait unanime mais que la dureté des réalités économiques, que la rigueur ne permettent pas de la satisfaire. Je ferai d'abord remarquer que la crise n'est pas une catastrophe naturelle ; c'est la crise d'un système économique dont une autre politique permettrait de sortir progressivement. Ensuite, une augmentation d'un ou de deux milliards de la D.G.E. ne ferait passer cette dotation qu'à 0,4 p. 100 au maximum du total des dépenses de l'Etat pour 1986.

Le Gouvernement sait, à d'autres occasions, se montrer généreux. Au cours du débat budgétaire, les députés communistes ont proposé des amendements visant à trouver de nombreuses recettes - je ne les énumérerai pas. Un seul exemple, cependant : le coût de l'emprunt Giscard sera l'an prochain le double de celui de la D.G.E. pour l'Etat. Dans ces conditions, l'augmentation n'est-elle pas surtout une question de volonté politique ?

Mais il existe une autre proposition que j'ai développée à l'occasion de la discussion de la première partie de loi de finances et lors de l'examen des crédits du ministère de l'intérieur. Je continue de penser qu'il est anormal que le Gouvernement ait institué, d'une manière générale et aveugle, un dégrèvement de la taxe professionnelle de 10 p. 100. Il est extravagant que les entreprises soumises à un taux de taxe professionnelle de 2 p. 100 dans leur commune soient soumises à un même dégrèvement proportionnel que les entre-

prises supportant des taux de 22 ou 23 p. 100. En acceptant l'amendement que je défendrai tout à l'heure, vous auriez, monsieur le ministre, la possibilité de « ramasser » un ou deux milliards de francs. Il me semble qu'une telle proposition est empreinte de bon sens économique et qu'on devrait la retenir.

Dernière question : je reviendrai sur la disposition du projet de loi qui prévoit un droit d'option pour les communes de 2 001 à 10 000 habitants.

Nous considérons qu'un tel système créerait une brèche dans l'édifice de la décentralisation et, plus précisément, elle compromettrait la notion même de dotation globale d'équipement. Avec une telle disposition, une large majorité de communes « retomberait » dans le système des subventions spécifiques. Cela ne nous semble pas acceptable ; c'est pourquoi nous proposons de réserver ce droit d'option aux communes de 2 001 à 2 500 habitants pour limiter les effets de seuil. Etendre ce droit aux communes de 10 000 habitants, cela représente 60 p. 100 de la population. Je ne vois d'ailleurs pas pourquoi on a ainsi compliqué les choses en ne s'arrêtant pas aux communes de 2 000 habitants. Je sais bien que beaucoup d'autres collègues maires étaient favorables au seuil de 10 000 habitants ; mais cela n'a jamais été mon cas. En outre, un tel système risquerait de pervertir la répartition des subventions dans des départements où les communes de moins de 2 000 habitants sont largement prédominantes. Ainsi, une ou plusieurs villes de 10 000 habitants pourraient absorber une part importante des subventions spécifiques du fait de leurs besoins importants et répétés en la matière. Enfin, dans le même esprit, nous estimons que le pouvoir de décision finale devrait être confié non pas au préfet, mais au président de la commission constituée à cet effet.

En conclusion, les principes retenus vont dans le sens souhaité, mais les moyens adoptés sont loin de nous donner satisfaction. C'est la raison pour laquelle nous ne pourrions pas le voter.

Une simple question en terminant : compte tenu des effets péréquateurs que pourra avoir ce texte, j'aimerais bien, monsieur le ministre, que vous nous parliez de la révision éventuelle des valeurs locatives cadastrales. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Monsieur le ministre, mes chers collègues, voici à nouveau devant l'Assemblée nationale le projet de loi relatif à la dotation globale de fonctionnement.

Ce débat s'engage dans de mauvaises conditions.

Le Gouvernement avait déposé un projet sur la dotation globale de fonctionnement et la veille du débat fixé au 6 décembre 1984, par des amendements qui n'avaient pas été examinés par la commission des finances, il a modifié son projet pour le transformer en un projet sur la dotation globale d'équipement. J'avais indiqué à la tribune que de telles dispositions conduisaient à un véritable changement d'orientation. Devant la gêne de votre majorité, vous aviez alors, monsieur le ministre, retiré vos amendements. Ce fut la fin du premier acte parlementaire.

Le deuxième s'est joué devant le Sénat le 6 novembre dernier. Il a donné lieu à une explication entre M. René Monory et vous-même. Vous avez analysé l'économie du projet. M. Georges Labazée l'a fait à nouveau tout à l'heure et il est allé droit à l'essentiel.

Le principe qui a présidé à la création de la dotation globale d'équipement est bon mais l'application a donné lieu à des difficultés. Je me réfère au rapport écrit de notre collègue Labazée : le régime de la loi du 7 janvier 1983, « s'il apparaît satisfaisant pour les grandes villes ou les communes moyennes pose des problèmes aux petites communes ». Disons-le clairement, ces problèmes sont d'ordre financier.

Lorsque la dotation globale d'équipement a été créée, le Gouvernement avait laissé espérer une augmentation de son taux. Celle-ci n'est pas intervenue et les grandes difficultés constatées ont entraîné une grande déception. Les petites communes, recevaient autrefois pour financer un investissement important - ce n'était pas le cas chaque année - une subvention spécifique. Depuis la création de la D.G.E., elles ont reçu chaque année des miettes et les départements ont dû, le plus souvent, prendre le relais de l'Etat défaillant.

Mécontents, les maires ont demandé une réforme dans l'espoir d'avoir plus. Suivant votre projet quelques uns seulement auront plus, mais les autres n'auront plus rien ! Vous

n'augmentez pas le volume de la dotation ; vous vous contentez d'en modifier la répartition. C'est ce que M. René Monory a appelé devant le Sénat l'impasse de la D.G.E. Le problème s'est posé cette année et si j'en crois notre rapporteur, il se posera l'année prochaine avec plus d'acuité encore. Je cite à nouveau M. Labazée : « le maintien pour 1986 du régime actuel risquerait de se traduire par un arrêt brutal de la politique d'équipement des petites communes ».

Quelle a été l'attitude du Sénat ? Les sénateurs se sont souvenus du précédent de 1975 lorsque le gouvernement auquel j'appartenais créa le fonds de compensation de la T.V.A. qui permettait le remboursement aux communes de la T.V.A. sur leurs dépenses d'équipement. M. René Monory était alors rapporteur général de la commission des finances du Sénat. Le Gouvernement négocia avec les deux assemblées. Elles obtinrent que le fonds soit doté de 500 millions de francs, avec promesse d'abondement pendant cinq ans.

Ce qui a été fait, et bien fait, par le Gouvernement pour la T.V.A. en 1975, vous devez le faire pour la D.G.E. en 1985. Ce que nous vous demandons, c'est de mettre la pendule à l'heure et pour une simple raison. Par rapport aux subventions spécifiques qui étaient allouées avant la réforme et sur la base actualisée des dotations des cinq années qui ont précédé la réforme, de 1978 à 1982, le manque à gagner s'élève, selon les estimations de la commission des finances du Sénat, à 700 millions de francs. Nous demandons donc au Gouvernement d'effectuer une mise à niveau avant de procéder à une nouvelle répartition. Cette estimation n'a pas été démentie, et M. Emmanuelli a même reconnu la réalité du problème le 14 juin dernier. La déception des élus locaux que tous, sur ces bancs, nous constatons, tient à ce fait : les sommes affectées aux subventions spécifiques d'équipement n'ont pas été reportées sur la dotation globale d'équipement.

Je rappellerai que la dotation globale réservée aux communes s'est élevée, en 1985, à 1,6 milliard de francs et que les investissements susceptibles d'être réalisés par celles-ci ont dépassé 56 milliards de francs. Tel est, en quelque sorte, « l'équilibre » des forces en présence. C'est la raison pour laquelle le Sénat a raison de réclamer un abondement et nous le suivrons.

Vous avez répondu devant le Sénat, monsieur le ministre - et j'ai lu avec intérêt votre intervention - que vous ne pouviez vous engager dans cette voie car, « si l'on abandonne le système d'indexation et de garantie du financement des collectivités locales et que l'on procède à une augmentation des dépenses... on porte alors atteinte, à cette stabilité, confirmée depuis plusieurs années, des recettes des collectivités locales. » J'ajoute très simplement n'avoir pas complètement suivi votre raisonnement.

Par ailleurs, ce texte va, et tous les sénateurs vous l'ont dit, à l'encontre de la décentralisation. Il s'agit d'un retour en arrière. Il donne à nouveau aux préfets le pouvoir d'attribuer les subventions de l'Etat. Le projet de loi prévoit que le représentant de l'Etat dans le département arrête la liste des opérations à subventionner ainsi que le montant de l'aide de l'Etat qui leur est attribué. La création de la commission des élus, avec toutes les modifications apportées par la commission, ne changera rien à la réalité de ce transfert de compétences, mais dans l'autre sens. C'est, je crois, un mauvais texte.

Je voudrais en conclusion souligner devant la représentation nationale le caractère illusoire des améliorations proposées. Ainsi en va-t-il du préciput en faveur des groupements de communes proposé à l'article 3, ou du droit d'option ouvert aux communes et groupements de 2 001 à 10 000 habitants qui figure à l'article 2. Le souci d'offrir un choix était louable, la solution techniquement habile, mais elle représente une inutile complication dès lors que les crédits disponibles sont si modestes.

J'ajoute enfin que nous condamnons ce texte en raison du caractère vraiment peu fidèle à l'esprit de décentralisation des procédures qu'il prévoit. Il en est ainsi du recours systématique au pouvoir réglementaire à travers la procédure du décret en Conseil d'Etat.

**M. Pierre Joxe, ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Monsieur Soisson, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Jean-Pierre Soisson.** Bien évidemment !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. le ministre de l'intérieur et de la décentralisation.** Il y a un an, la réforme de la D.G.E., c'était trop tôt ! Aujourd'hui, ce n'est pas le moment, et de toute façon il en faut plus !

M. Soisson se réfère beaucoup aux travaux du Sénat, mais le rapporteur y a bien reconnu la nécessité de réformer la D.G.E. des petites communes ! A l'association des maires de France, la commission des communes rurales non seulement a admis cette nécessité mais encore a demandé une telle réforme dans l'un de ses vœux.

Puisque vous parlez, semble-t-il, au nom de votre groupe, j'aimerais savoir quelle est sa position, car je suis de près les travaux parlementaires et j'ai constaté que l'U.D.F. avait fait preuve d'un absentéisme total lors des travaux des deux commissions qui ont examiné ce projet. On ne sait toujours pas à l'heure qu'il est ce que vous pensez, vous. Vous allez conclure, et on ne le saura toujours pas !

Pensez-vous qu'il est utile, comme l'ont dit M. Monory et d'autres au Sénat, d'améliorer le système de la D.G.E. des petites communes dans le sens préconisé par le Gouvernement après concertation avec les associations d'élus ? Si pour vous comme pour la majorité sénatoriale, le seul problème est un problème d'argent, je suis tenté de vous demander : que proposez-vous ? Quelles recettes ? Quel nouvel impôt ? Ou, au contraire, quelles dépenses faut-il supprimer ? M. Frelaut, lui, a sa logique - je le reconnais même si je ne la partage pas jusqu'au bout : il propose de changer quelque chose à l'emprunt Giscard, dont vous avez sûrement entendu parler, monsieur Soisson, pour abonder la D.G.E. des communes. Là, vous êtes muet comme une carpe. Vous dites que la réforme est inutile alors que tous les élus des petites communes pensent qu'elle est utile. Vous ne proposez rien pour financer la dotation de 700 millions. C'est le moment de dire votre position, monsieur Soisson.

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Soisson.

**M. Jean-Pierre Soisson.** D'abord, nous ne jouons pas au billard. Ne vous servez pas de moi pour dialoguer avec M. Frelaut, arrangez-vous directement avec lui !

Ensuite, pour avoir été dix ans au Gouvernement, je puis vous dire que, lorsqu'on veut trouver de l'argent, on en trouve. En 1975, lorsque nous avons créé le fonds de compensation de la T.V.A., nous avons trouvé les sommes que demandait la représentation nationale. M. Frelaut a raison sur un point : c'est à vous qu'il appartient de dégager les concours financiers dont les communes ont besoin.

**M. Jean Foyer.** Très bien !

**M. Jean-Pierre Soisson.** Ne comptez pas sur l'opposition pour se mettre à votre place à quelques mois des élections.

Vous porterez seul la responsabilité d'un texte qui n'est pas bon. L'an dernier, vous aviez dû retirer vos amendements parce que aucune concertation n'avait eu lieu et que la commission des finances n'avait pas été saisie. Depuis ce temps, je suis avec attention cette question, et je suis reconnaissant à votre directeur de cabinet de m'avoir transmis de nombreux documents au cours des derniers mois.

Mais je ne pense pas que votre texte résolve le problème, même pour les petites communes. Je vous le redis : vous ferez plaisir à quelques-unes, mais vous allez mécontenter les autres auxquelles vous retirez la globalisation établie en 1983.

Par conséquent, la position de mon groupe, et la mienne propre - puisque vous me faites l'honneur de me la demander - sont très simples : nous voterons contre ce texte ; nous souhaitons, et nous n'avons cessé de le dire, un relèvement des crédits de la D.G.E.

**M. François Loncle.** Démagogie !

**M. Jean-Pierre Soisson.** J'ajoute que ce texte comporte des avantages illusoire, et il est du devoir de la représentation nationale de les signaler à l'ensemble des élus. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Foyer.

**M. Jean Foyer.** Monsieur le président, je remercie mon collègue M. Besson de m'avoir cédé son tour de parole avec la courtoisie dont il fait toujours preuve depuis qu'il appartient à cette assemblée.

Dans son rapport fait au nom de la commission des finances du Sénat, M. Monory s'est demandé si la dotation globale d'équipement n'avait pas été une fausse bonne idée. Il apparaît, en tout cas, qu'elle est pour les petites communes, pour le Gouvernement et pour le législateur une illusion perdue. Cette illusion, chacun la partage, l'a partagée, et je ne peux sur ce point adresser au Gouvernement et à la majorité qui le soutient les griefs qu'ils méritent d'ordinaire.

La formule était séduisante et M. Labazée en a rappelé les mérites dans son rapport. Elle devait procurer l'indépendance, la sécurité. En réalité, elle était pour une bonne part irréaliste dans son application générale. Elle n'aurait pu tenir ses promesses qu'au prix d'un effort énorme qu'il était probablement illusoire d'espérer et vain de lui demander. Dans son application aux petites communes, la globalisation s'est traduite par la dispersion et le saupoudrage. C'est le signe de l'irréalisme de notre droit municipal, qui traite - ou qui essaie de traiter - de la même manière d'énormes villes et d'humbles petites communes. La globalisation a donc conduit à traiter très mal les communes qui, en raison de la faiblesse de leurs ressources, appelaient un effort particulier de solidarité nationale. En tout cas, la dotation globale de fonctionnement ne leur a, en général, apporté que des subventions d'un taux misérable, procurant des ressources tellement chétives qu'elles en devenaient ridicules.

Vous avez décidé de modifier le régime pour les petites communes. Mais vous l'avez fait, il faut le reconnaître, au prix d'un retour en arrière qui se vérifie sur plusieurs points.

Tout d'abord, vous avez introduit un régime double et même triple : la globalisation est maintenue pour les villes importantes ; les subventions spécifiques sont restaurées pour les petites communes ; un régime optionnel est établi pour la catégorie intermédiaire. Vous allez nous dire que vous ne pouviez pas faire autrement, mais si vous ne suivez pas les suggestions du Sénat, vous risquez de provoquer les déceptions qu'a signalées M. Soisson en termes excellents sur lesquels il est inutile que je revienne à l'heure où je parle.

**M. Jean-Pierre Soisson.** Merci !

**M. Jean Foyer.** Le retour en arrière se manifeste aussi par la restauration du pouvoir des préfets. C'est, il est vrai, une habitude que vous avez prise : vous avez agi de même pour les crédits du logement. Mais, à propos de la décentralisation, le Gouvernement ferait bien de méditer et d'appliquer une vieille règle du droit civil, celle de l'irrévocabilité des donations que les vieux auteurs exprimaient par le brocard « Donner et retenir ne vaut ». Ce sont de nouveaux les préfets qui attribuent les subventions spécifiques dans le cadre de règles générales de partage et de fixation de taux pour lesquelles vous avez instauré une procédure qui appelle beaucoup de critiques.

J'observerai qu'elle a un caractère un peu paradoxal. Tout d'abord, parce que c'est un véritable mécanisme de planification que vous instituez pour fixer les règles d'attribution de sommes qui, désormais, seront relativement modestes, étant donné tout ce que vous avez fait passer dans la dotation globale d'équipement des départements dont une partie intéresse les communes. Ces dernières s'adressent maintenant au conseil général et non plus à l'Etat.

En outre, cette planification devra être refaite tous les ans.

Enfin, elle est confiée à un organisme dont le caractère démocratique n'est pas évident, puisque la désignation de ses membres s'opère par un mécanisme à plusieurs degrés qui évoque le collège électoral du Sénat.

Par ailleurs, la fixation des masses et la détermination des taux vont s'opérer d'une manière qui ne simplifiera pas le fonctionnement des conseils municipaux et l'administration des communes. On voit mal en effet comment elles pourraient intervenir avant que le vote de la loi de finances de l'Etat ne soit acquis. Cela ne pourra donc se faire qu'au début de l'année. C'est en fonction de la connaissance de ces masses que les communes auront quelque intérêt à élaborer des dossiers et à présenter des demandes.

Par ce dispositif vous retarderez donc d'un certain nombre de mois le commencement de l'exécution des travaux communaux annuels.

Voilà les observations que m'inspire votre texte. Je ne suis pas animé d'une malveillance particulière, et je reconnais que la situation actuelle ne pouvait durer ; mais si, pour reprendre une parole auguste, la décentralisation devait être « la grande affaire du septennat », elle n'était pas tout à fait au point quand elle a été engagée ; elle ne l'est pas encore au moment où je parle, et ne le sera pas davantage lorsque le texte sera définitivement adopté. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**J.J. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

4

**ORDRE DU JOUR**

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique.

Suite de la discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence n° 3048, relatif à la dotation globale d'équipement (rapport n° 3064 de M. Georges Labazée, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

La séance est levée.

(*La séance est levée, à dix-neuf heures quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN

